

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

Commune de Baugé-en-Anjou (49) | 2018



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire

Caroline Cousin, Romain Mariot - sous la direction de Noémi Binois

Janvier 2019

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



# Les partenaires et fournisseurs de données



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

PAYS DE LA LOIRE

PREFET DE LA VENDEE



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR



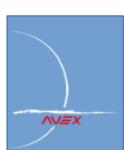
AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
PAYS DE LA LOIRE



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
ANJOU



Gretia Groupe d'Étude  
des Invertébrés  
Armoricains

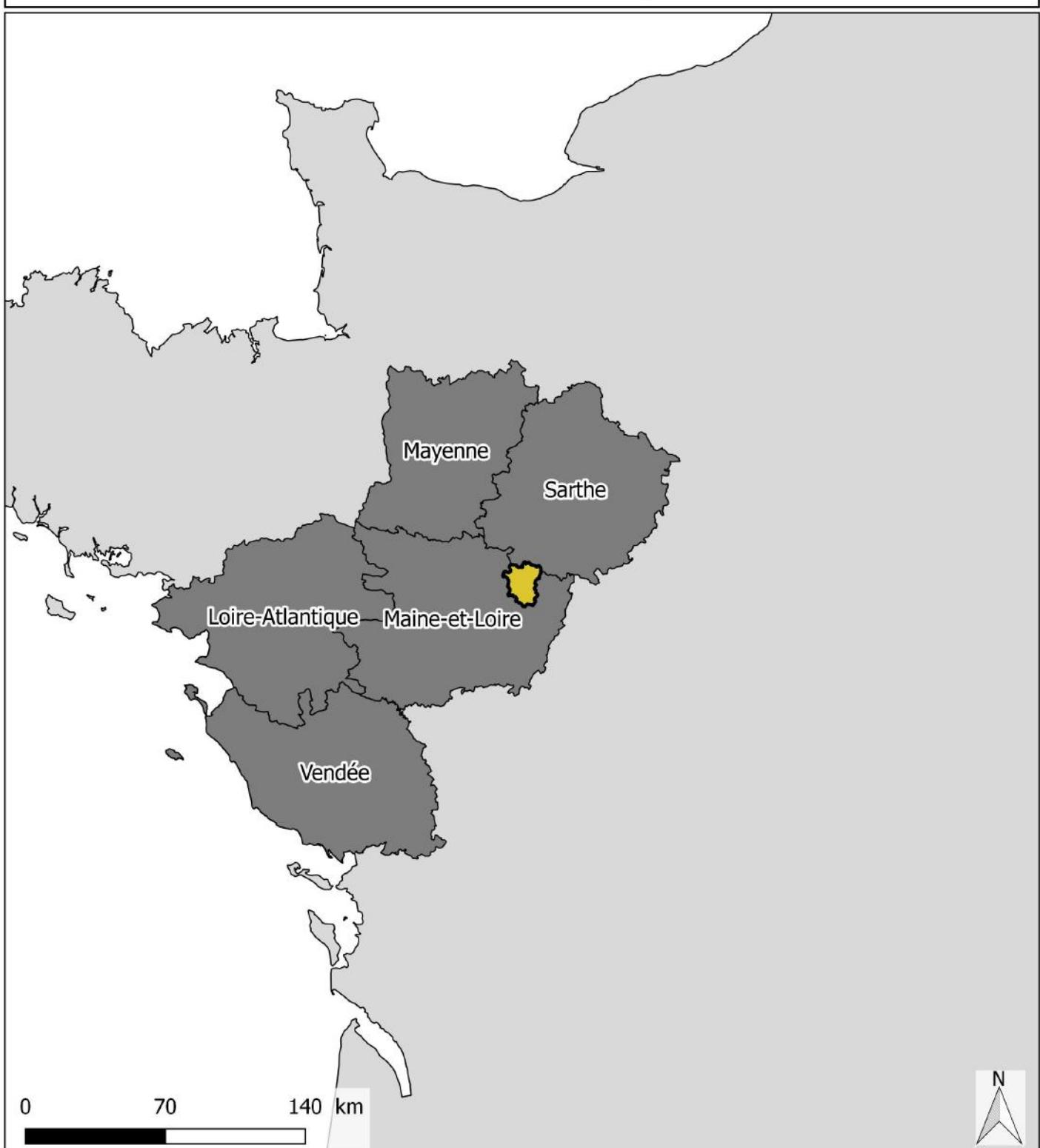


# Sommaire

<b>Géographie administrative du territoire.....</b>	4
Localisation de la Communauté de communes en Pays de la Loire.....	4
Les communes qui composent la Communauté de communes.....	6
<b>Géographie physique du territoire.....</b>	8
Le relief.....	8
Les unités paysagères ligériennes.....	10
<b>Milieux naturels .....</b>	12
Les cours d'eau.....	12
Les zones humides.....	14
Les étangs.....	16
Les mares.....	18
Les boisements.....	20
Les haies.....	22
<b>Aménagement du territoire.....</b>	24
L'occupation du sol – Corine Land Cover.....	24
Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) .....	26
La pollution lumineuse .....	28
<b>Biodiversité.....</b>	30
Les plantes à fleurs et fougères par le CBN de Brest.....	30
Les plantes patrimoniales recensées par le CBN de Brest.....	32
Les plantes messicoles recensées par le CBN de Brest.....	34
Les plantes oligotrophiles recensées par le CBN de Brest.....	36
Les plantes invasives recensées par le CBN de Brest.....	38
La faune vertébrée.....	40
La faune invertébrée.....	50
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).....	54
<b>Zonage nature.....</b>	56
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.....	56
Les Espaces Naturels Sensibles.....	58
Les sites Natura 2000.....	66
<b>Synthèse et Enjeux.....</b>	66

# Géographie administrative du territoire

## Localisation de la commune en Pays de la Loire



- Région Pays de la Loire
- Commune de Baugé-en-Anjou



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © BD Topo - 2010

# Géographie administrative du territoire

## *La commune de Baugé-en-Anjou*

La commune de Baugé-en-Anjou se situe dans la région des Pays-de-la-Loire, au nord-est du département du Maine-et-Loire.

D'un point de vue administratif, cette commune angevine du Baugeois fait partie de l'arrondissement de Saumur et de l'arrondissement de Beaufort-en-Vallée. La commune de Baugé-en-Anjou fait partie de la communauté de communes Baugeois-Vallée (créeé le 1<sup>er</sup> Janvier 2017).

## *L'essentiel*

Région des Pays de la Loire | Département du Maine-et-Loire | Arrondissement de Saumur | Canton de Beaufort-en-Vallée | Communauté de communes Baugeois-Vallée



# Géographie administrative du territoire

## Les anciennes communes



- Communes
- Communes de Baugé-en-Anjou
- Zones urbaines
- Routes principales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Sources : © BD Topo - 2014 ; © BD Routes - 2012 ; Corine Land Cover - 2012

# Géographie administrative du territoire

## La commune de Baugé-en-Anjou

D'une superficie de 268 km<sup>2</sup>, la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou regroupe cinq anciennes communes depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 : Baugé, Montpollin, Pontigné, Saint-Martin-d'Arcé et Le Vieil-Baugé, qui deviennent des communes déléguées. Le chef-lieu est alors fixé à Baugé.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, le regroupement est étendu aux neufs autres communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Baugé (dont une ancienne commune nouvelle comptant deux communes déléguées). La commune nouvelle compte désormais quinze communes déléguées : Baugé, Bocé, Chartrené, Cheviré-le-rouge, Clefs, Cuon, Échemiré, Fougeré, Le Guédeniau, Montpollin, Pontigné, Saint-Martin-d'Arcé, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, Le Vieil-Baugé et Vaulandry.

La ville centre du territoire est l'ancienne commune de Baugé.

La commune de Baugé-en-Anjou compte actuellement 11862 habitants (source : INSEE 2015), soit 44 habitants / km<sup>2</sup>.

## L'essentiel

268 km<sup>2</sup> | 15 communes déléguées | 11862 habitants | 44 habitants / km<sup>2</sup>

### Superficie, population et densité par commune déléguée

(Source : INSEE 2010 et 2013)

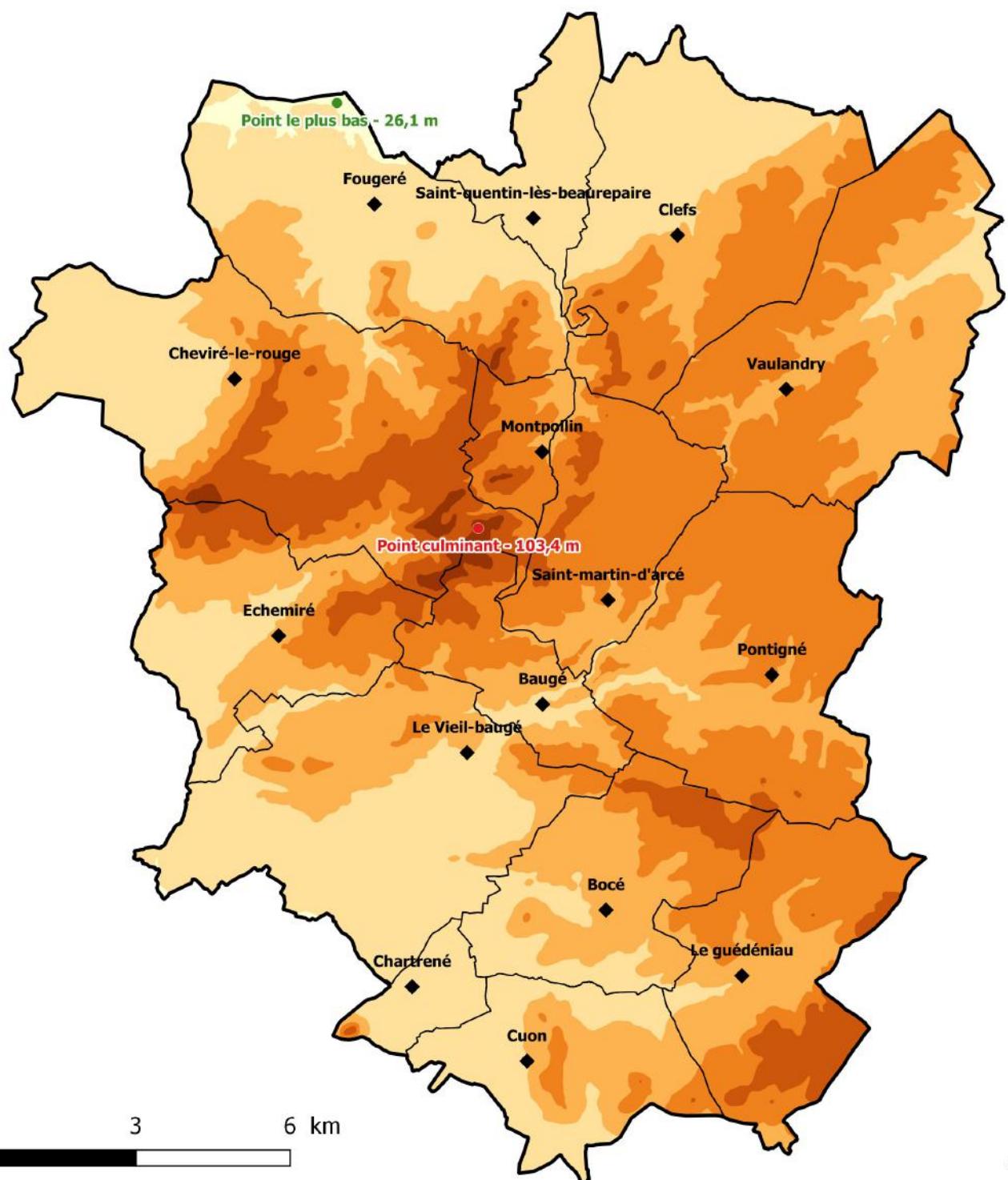
Classement par ordre d'importance :



Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Habitants	Densité (habitants/km <sup>2</sup> )
Baugé	8,55	3681	431
Bocé	16,01	624	39
Chartrené	3,79	52	14
Cheviré-le-rouge	35,96	961	27
Clefs	25,92	979	38
Cuon	13,13	608	46
Échemiré	16,98	595	35
Fougeré	24,18	776	32
Le Guédeniau	18,1	357	20
Montpollin	4,49	214	48
Pontigné	24,17	257	11
Saint-Martin-d'Arcé	13,18	794	60
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	7,51	291	39
Le Vieil-Baugé	28,63	1266	44
Vaulandry	27,65	313	11

# Géographie physique du territoire

## Le relief de la commune de Baugé en Anjou



- ◆ Chef Lieu Baugé en Anjou
- Communes déléguées
- Commune de Baugé-en-Anjou

### Points d'altitude

- Point d'altitude maximum
- Point d'altitude minimum

Plages d'altitude
4.5 m - 24.5 m
24.5 m - 49.5 m
49.5 m - 69.5 m
69.5 m - 84.5 m
84.5 m - 99.5 m
99.5 m - 103.5 m



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © BD Alti PDL (IGN), BD Topo 2017 (IGN)

# Géographie physique du territoire

## Le relief intercommunal

L'altitude du territoire communal varie de 26 mètres au sein de la commune déléguée de Fougeré à 103 mètres au Sud-Est de Cheviré-le-rouge. L'ensemble des points les plus hauts, dépassant 100m sont situés sur la commune de Cheviré-le-rouge au niveau du bois de la Roche Hue et de la forêt de Baugé. Les points les plus bas correspondent à la vallée du Verdun au nord du territoire communal.

Les altitudes de la commune de Baugé en Anjou varient ainsi :

- < 54,5 mètres : 8 684 ha (32 % de la commune)
- 54,5 – 89,5 mètres : 16 120 ha (60% de la commune)
- > 89,5 mètres : 2 230 ha (8% de la CC)

## L'essentiel

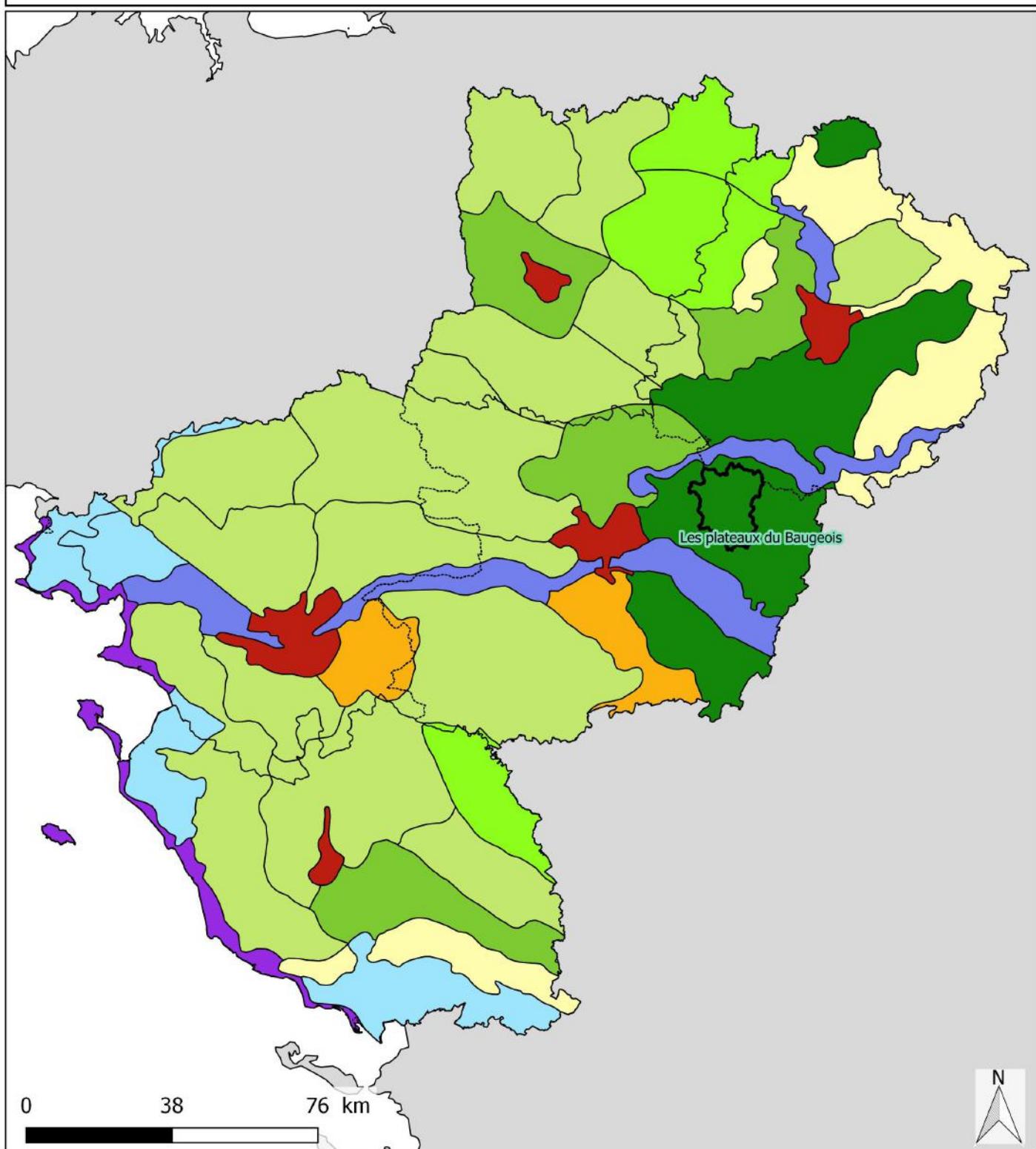
**Point le plus bas 26 m, Fougeré | Point culminant 103 m, Cheviré-le-rouge**  
**Zones de coteaux**



*Vastes zones planes cultivées – Commune déléguée de Fougeré*

# Géographie physique du territoire

## Les unités paysagères ligériennes



### Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- |  |  |
|--|--|
| [Green square] Paysages d'alternances entre forêts et cultures | [Blue square] Paysages ligériens et de grandes vallées |
| [Yellow square] Paysages de campagne ouverte                   | [Purple square] Paysages littoraux urbains             |
| [Light blue square] Paysages de marais                         | [Light green square] Paysages montueux                 |
| [Light green square] Paysages de plateaux bocagers mixtes      | [Dark red square] Paysages urbains                     |
| [Dark green square] Paysages de vallons bocagers               | [Orange square] Paysages viticoles                     |

[White square] Communauté de communes [Dashed line square] Limites départementales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

# Géographie physique du territoire

## Les unités paysagères ligériennes

Le paysage de la région des Pays de la Loire est composé de 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales.

L'ensemble du territoire de la commune de Baugé en Anjou est ainsi compris dans l'unité paysagère « Plateaux du Baugeois », appartenant à la famille des paysages dits, d'alternance entre forêt et cultures.

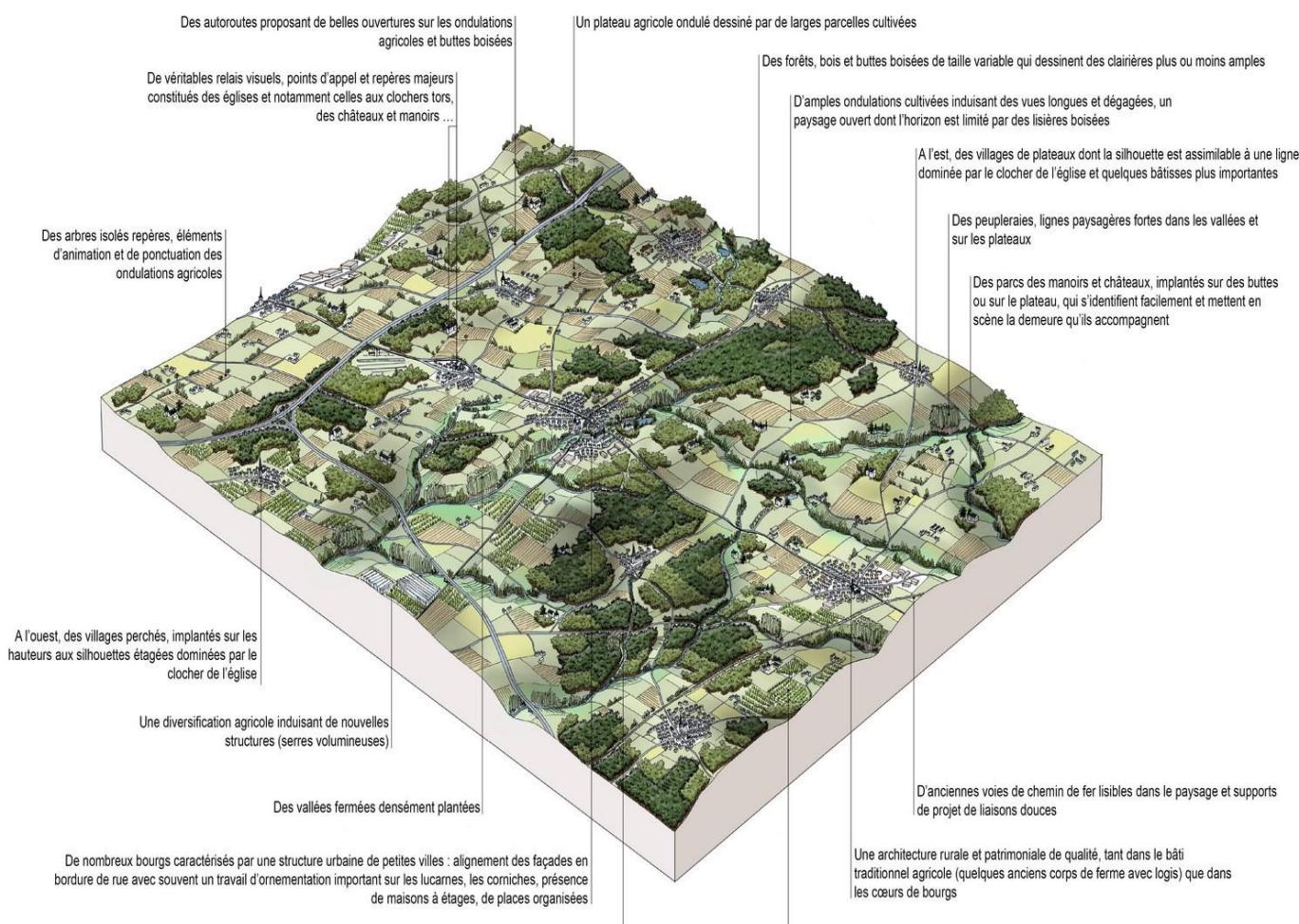
Cette unité se caractérise par différents composants qui traduisent une diversité de paysages au sein même de la commune : des plateaux agricoles cultivés aux reliefs ondulés, des boisements parfois sur les hauteurs de petits reliefs, des vallées fermées par la végétation.

## L'essentiel

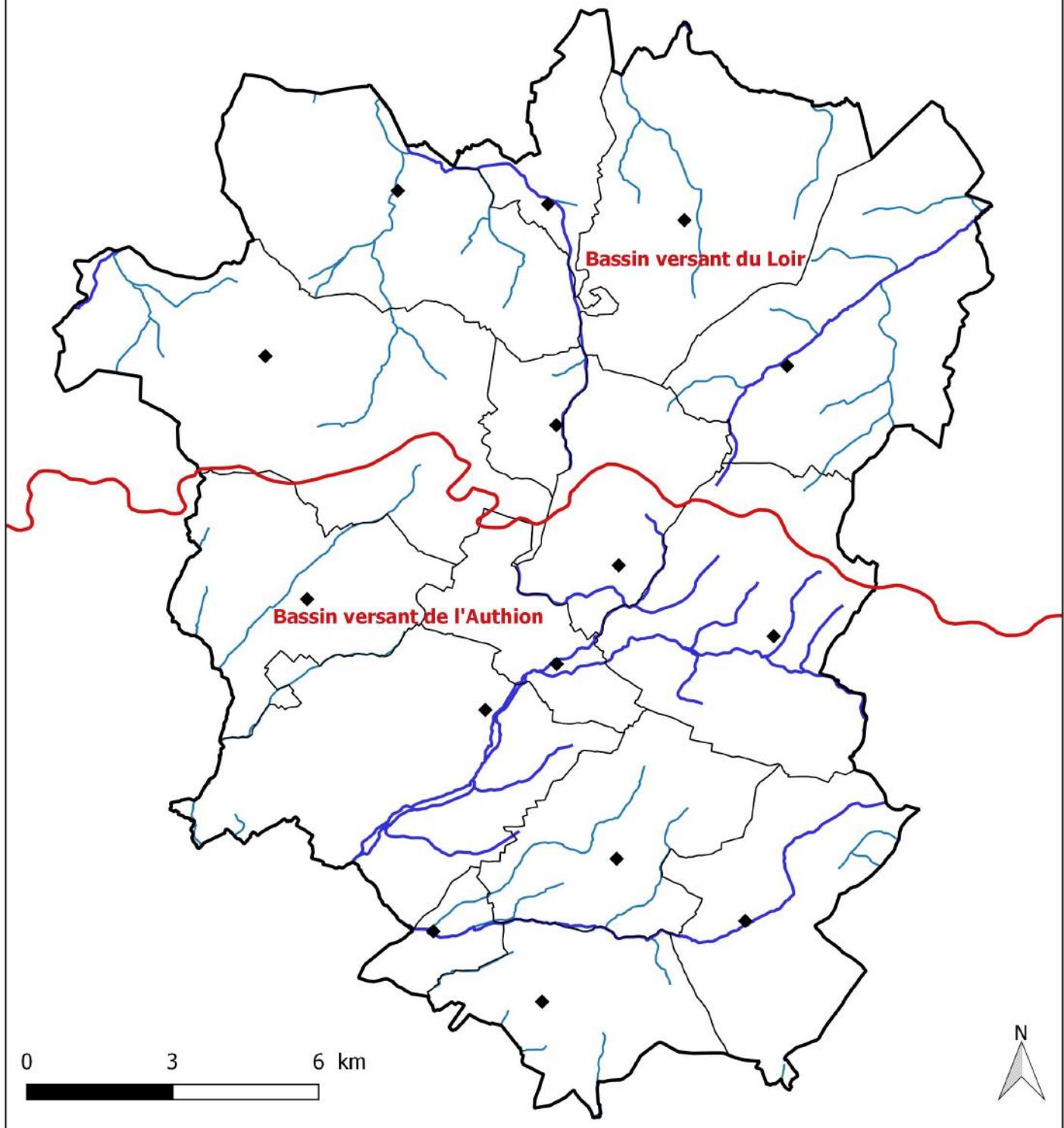
### 1 unité paysagère | Plateaux du Baugeois

4 sous-unités paysagères | La plaine du Noyantais à l'est | Les clairières des Rairies au nord | Les buttes boisées du Jarzéen à l'ouest | Les forêts du Vernantais au sud.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des plateaux du Baugeois (28)



## Les cours d'eau



### LEGENDE

- ◆ Centres bourgs
- Communes déléguées
- Commune de Baugé en Anjou

- Limites de bassins versants
- Cours d'eau patrimoniaux (Réservoirs biologiques)
- Cours d'eau



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, 2018  
Source : BD Carthage, SRCE Pays de la Loire 2015, SDAGE Loir-Bretagne 2009

## Les cours d'eau

177,8 kilomètres de cours d'eau circulent sur le territoire de la commune de Baugé en Anjou, répartis sur deux bassins versants :

- Le bassin versant du Loir ( 48,6 % du territoire)
- Le bassin versant de l'Authion ( 51,4 % du territoire)

Sur la commune 45% du linéaire est considéré par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) des Pays de la Loire comme réservoir biologique, soit un linéaire d'environ 80 km. Parmis eux, le Couasnon et ses affluents de sa source à Vieil Baugé (42,1km sur le territoire) et le ruisseau du Brocard (6,7km) sont également considérés comme cours d'eau patrimoniaux par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne (2009). Ces cours d'eau abritent des individus d'écrevisse à pattes blanches. Le Couasnon abrite également des individus de brochet, de chabot, de bouvière et de vairon.

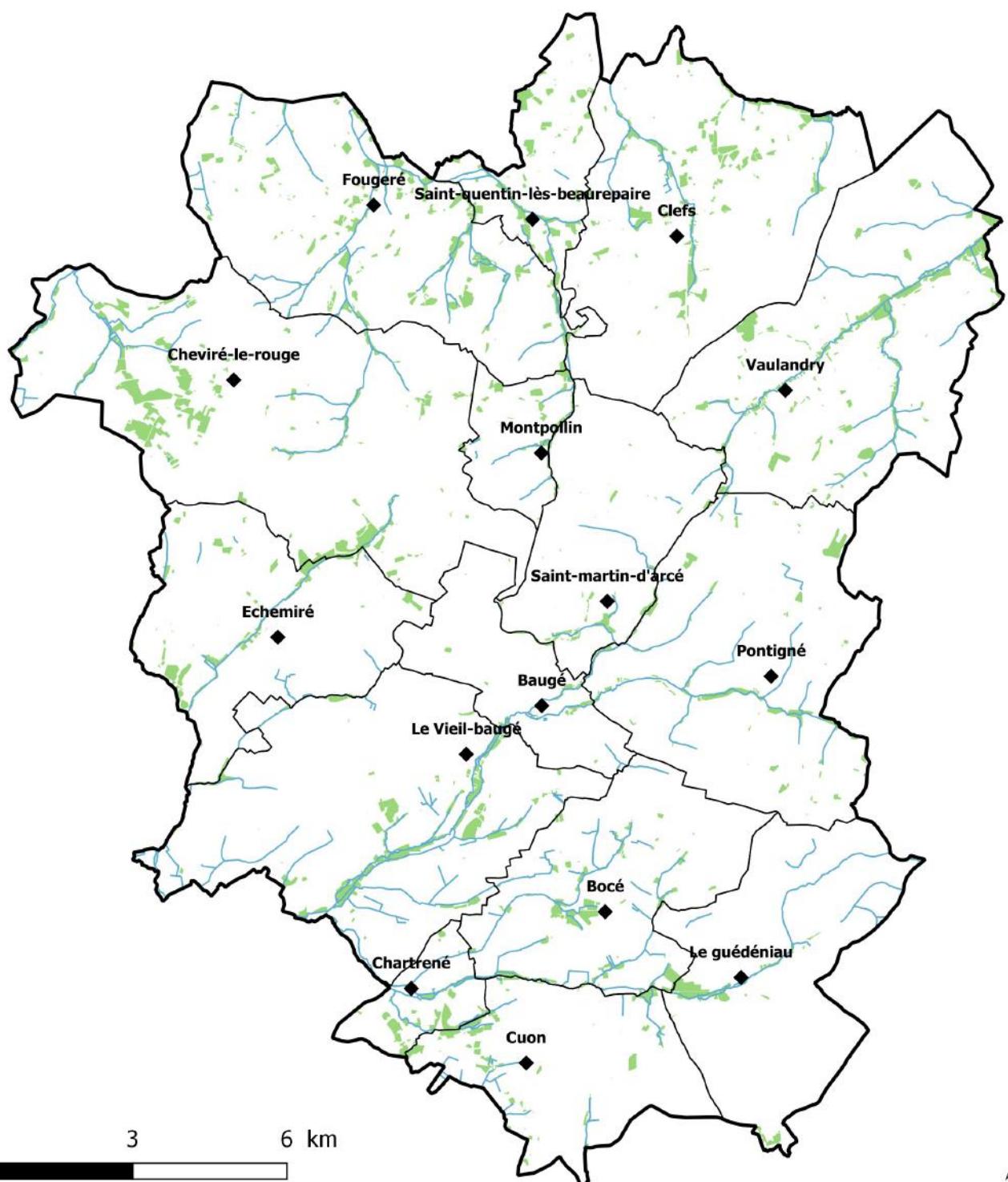
## L'essentiel

117,8 km de cours d'eau | Bassin versant du Loir | Bassin versant de l'Authion |  
2 cours d'eau « Réservoirs biologiques »

## Proportion de cours d'eau et réservoirs biologiques départementaux situés sur la commune de Baugé en Anjou

<b>Linéaire de cours d'eau Département de Maine et Loire</b>	6025,8 km	
<b>Linéaire de cours d'eau Commune de Baugé en Anjou</b>	177,8 km	Soit 3 % des cours d'eau de Maine et Loire
<b>Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » Du département de Maine et Loire</b>	1836,47 km	
<b>Linéaire de cours d'eau « Réservoirs biologiques » Commune de Baugé en Anjou</b>	80,9 km	Soit 4 % des cours d'eau « Réservoirs biologiques » de Maine et Loire

## Prélocalisation des zones humides probables de Baugé-en-Anjou



- Prélocalisation des zones humides probables
- Cours d'eau
- ◆ Centres bourgs
- Communes déléguées
- Commune de Baugé-en-Anjou



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © DREAL 2016, BD Topo 2017

## Les zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1) Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon « cuivré des marais »), des plantes (gentiane pneumonanthe). Une partie des zones humides françaises ont été détruites depuis plus de 50 ans et ces milieux sont aujourd'hui toujours menacées par : le drainage, l'urbanisation, la création d'étang, la plantation ou encore l'abandon de pratiques agricoles de pâturage ou de fauche.

Sur le territoire de la commune de Baugé en Anjou, 149,43 ha de zones humides ont été pré-localisés par une étude de la DREAL en 2011, représentant 0,5 % du territoire.

D'après les pré-localisations, zones humides se concentreraient autour des cours d'eau mais aussi sur la commune de Cheviré-le-Rouge qui compte près de 24ha de zones humides pré-localisées à l'ouest du bourg.

## L'essentiel

149,53 ha soit 0,55 % du territoire communal

### Les zones humides par commune, surface et en proportion du territoire

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Communes déléguées	Surface (ha) par commune déléguée	% de la superficie du territoire
Baugé	3,82	0,45
Bocé	7,22	0,44
Chartrené	3,19	0,84
Cheviré-le-Rouge	23,93	0,66
Clefs	10,94	0,42
Cuon	5,74	0,44
Échemiré	13,25	0,78
Fougeré	20,05	0,82
Le Guédéniau	4,93	0,27
Le Vieil-Baugé	8,31	0,29
Montpollin	2,77	0,61
Pontigné	11,70	0,47
Saint-Martin-d'Arcé	6,98	0,52
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	5,97	0,79
Vaulandry	20,73	0,74
<b>Commune de Baugé-en-Anjou</b>	<b>149,53</b>	<b>0,55</b>

Plantes « indicatrices » des zones humides



Lychnis à fleurs de coucou

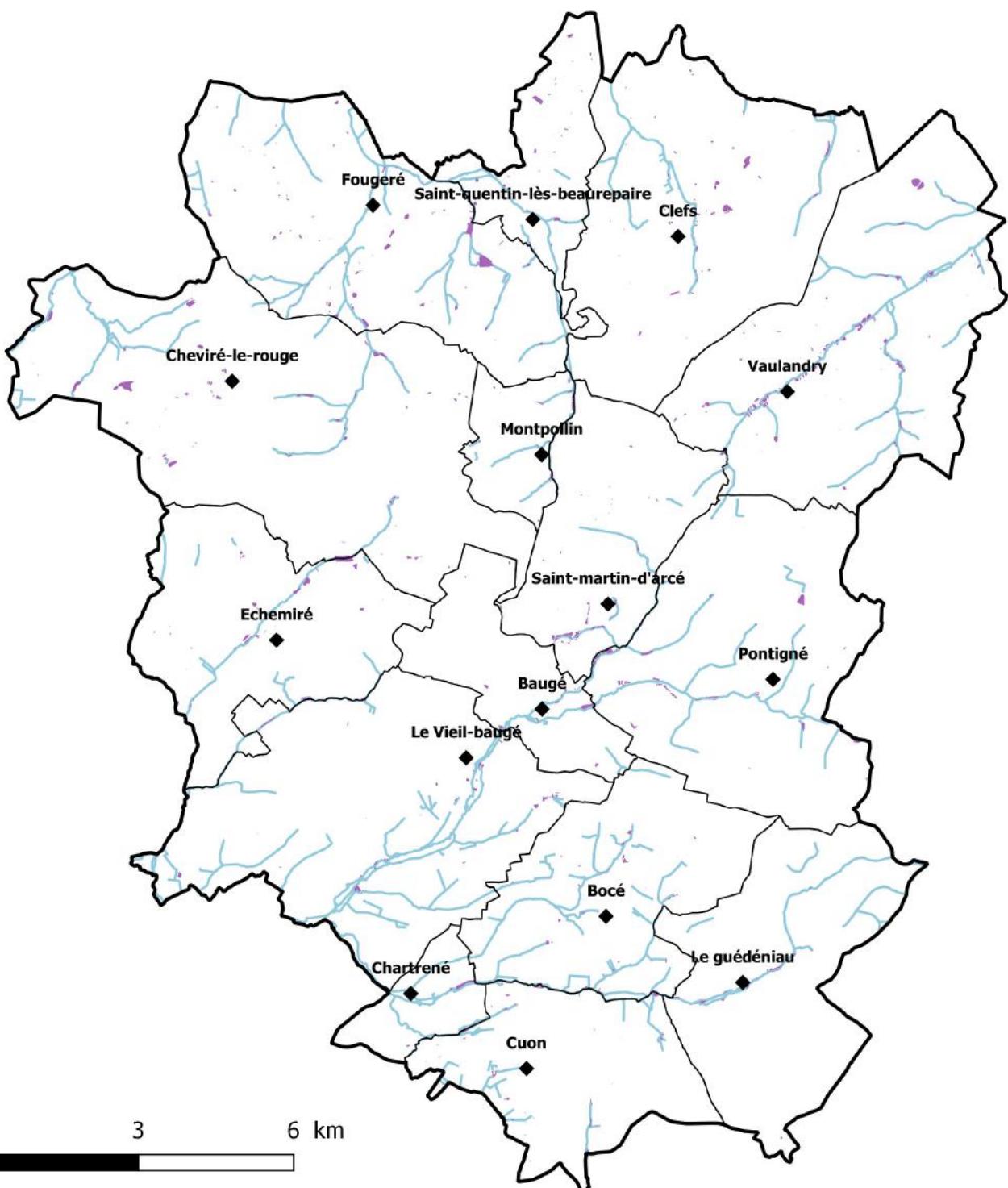


Cardamine des prés



Jonc

## Les étangs sur la commune de Baugé en Anjou



- ◆ Chef Lieu Baugé en Anjou
- Communes déléguées
- Commune de Baugé en Anjou
- Etangs
- Cours d'eau



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © BD Topo 2017, DREAL 2016

# Milieux naturels

## Les étangs – plans d'eau

L'Agence Française pour la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Un plan d'eau collecte de l'eau stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, retenue dans une cuvette ou derrière un barrage, il est en eau à toute période hors vidange et sa surface est supérieure à un are (Bartout & Touchard, 2013).

La commune de Baugé en Anjou possède 678 étangs, recouvrant ainsi 149,53 hectares ce qui représente 0,55 % de la surface de la commune. C'est la commune déléguée de Vaulandry qui en possède le plus grand nombre (97) et la commune déléguée de Cheviré-le-Rouge qui en possède la plus grande surface, 23,93 ha, soit plus 0,66 % de sa surface.

Certains étangs peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité, comme par exemple l'étang Chartrené qui présente un grand intérêt pour l'avifaune (LPO Anjou).

## L'essentiel

678 étangs | 149,53 hectares | 0,55 % de la surface

### Nombre et superficie des étangs

Classement par ordre d'importance :



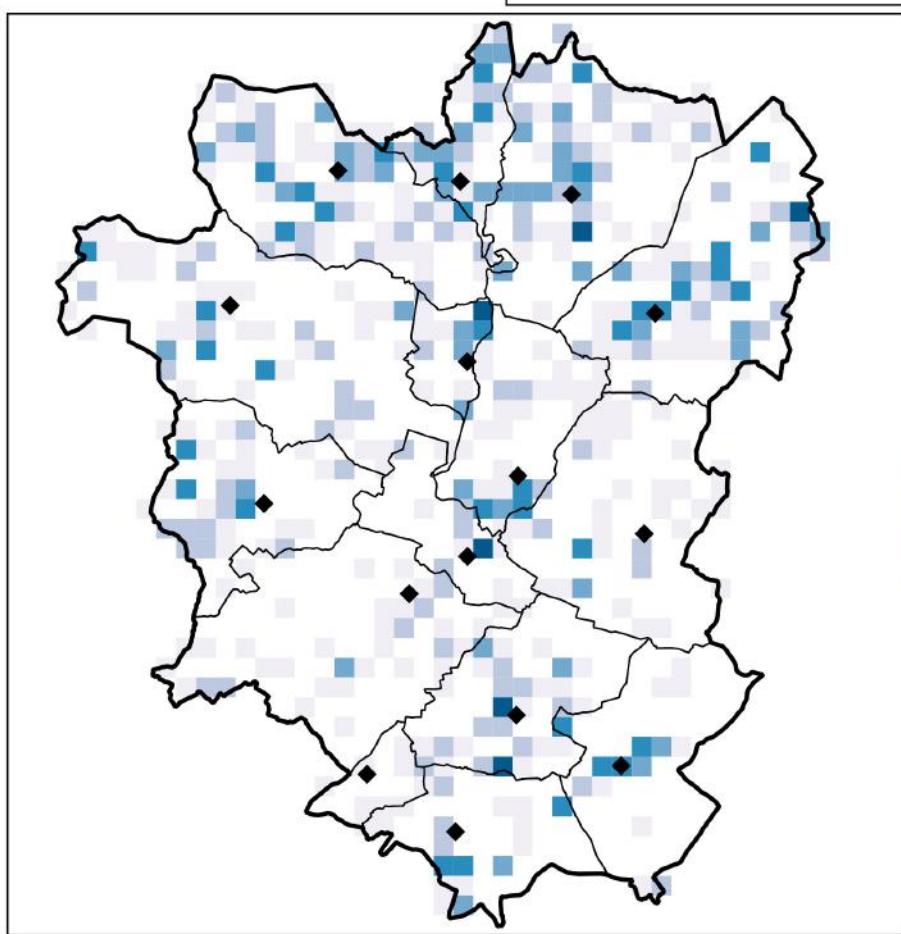
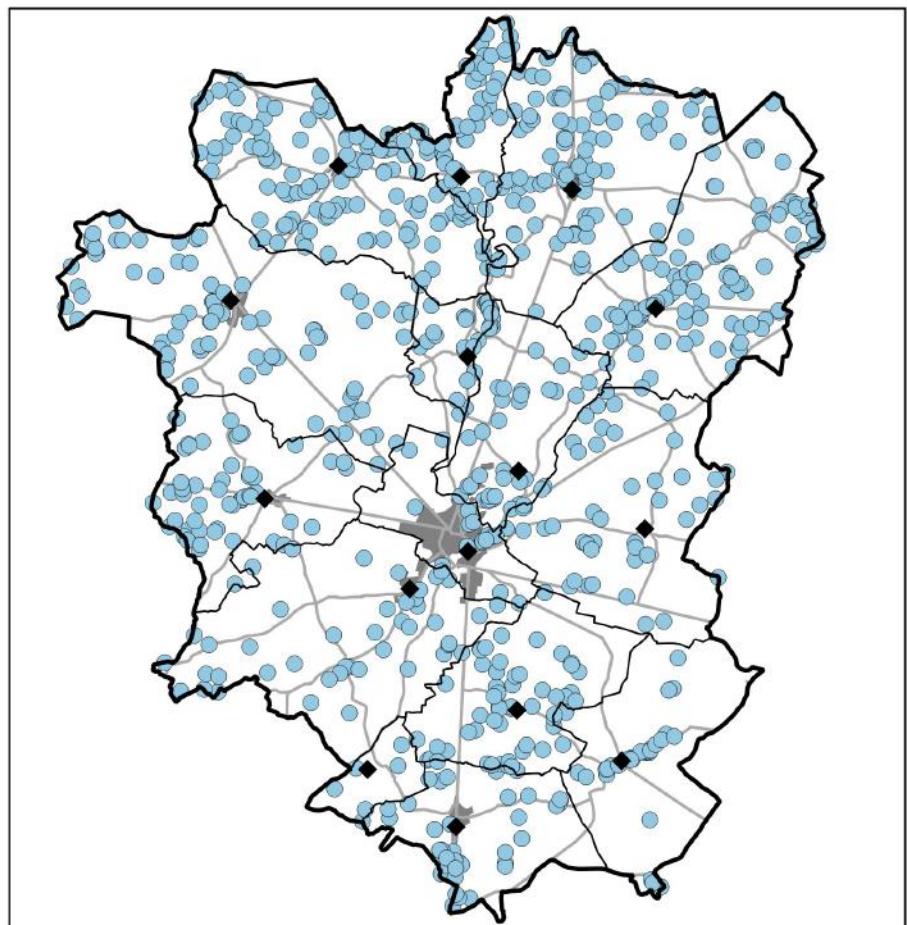
Communes déléguées	Nombre	Surface (ha) par commune déléguée	% de la superficie du territoire
Baugé	17	3,82	0,45
Bocé	40	7,22	0,44
Chartrené	6	3,19	0,84
Cheviré-le-Rouge	76	23,93	0,66
Clefs	69	10,94	0,42
Cuon	38	5,74	0,44
Échemiré	44	13,25	0,78
Fougeré	88	20,05	0,82
Le Guédéniau	23	4,93	0,27
Le Vieil-Baugé	40	8,31	0,29
Montpollin	22	2,77	0,61
Pontigné	36	11,70	0,47
Saint-Martin-d'Arcé	45	6,98	0,52
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	37	5,97	0,79
Vaulandry	97	20,73	0,74
<b>Commune de Baugé</b>	<b>678</b>	<b>149,53</b>	<b>0,55</b>

## Règlementation

Les plans d'eau sont réglementés par le code de l'environnement sur trois niveaux : le droit de l'eau, le droit de la pêche et le droit des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il existe également des règlementations locales issues des SDAGE et des SAGE. Les plans d'eau existants doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état, déclaration à l'initiative du propriétaire. Les actions touchant aux plans d'eau déjà créés (vidange, aménagement...) pourront être soumises à autorisation ou à déclaration en fonction des caractéristiques des plans d'eau. La création de plan d'eau est également réglementée et doit être soumise à déclaration ou à autorisation en fonction de la surface du projet.

# Milieux naturels

## Les mares de la commune de Baugé en Anjou



- Mares
- ◆ Centres Bourgs
- Routes principales
- Zones urbanisées
- Communes déléguées
- Commune de Baugé en Anjou

Nombre de mares (mailles 500x500m)

- 1.0 - 1.0
- 1.0 - 2.0
- 2.0 - 3.0
- 3.0 - 5.0
- 5.0 - 8.0

0 5 10 km



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## Les mares

La commune de Baugé-en-Anjou possède 815 mares soit en moyenne 0,5 mare au kilomètre carré. C'est l'ancienne commune de Fougéré qui en possède le plus, en nombre, avec 112 mares (et la troisième en densité avec 4,6 au kilomètre carré). Vaulandry talonne de près Fougéré avec 109 mares. L'ancienne commune de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire en possède le plus en densité, avec 7,2 mares au kilomètre carré.

À l'échelle de la commune de Baugé-en-Anjou, les mares sont inégalement réparties sur le territoire. Il existe une fracture franche entre le nord et le sud de la commune où le nombre de mares y est moins important.

## L'essentiel

815 mares | 0,5 mare / km<sup>2</sup>

### Les mares par commune, nombre et densité au km<sup>2</sup>.

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Communes déléguées	Nombre de mares	Densité (km <sup>2</sup> )
Baugé	18	2,1
Bocé	53	3,3
Chartrené	6	1,6
Cheviré-le-Rouge	81	2,2
Clefs	99	3,8
Cuon	38	2,9
Échemiré	54	3,2
Fougéré	112	4,6
Le Guédéniau	32	1,8
Le Vieil-Baugé	45	1,6
Montpollin	26	5,8
Pontigné	50	2
Saint-Martin-d'Arcé	37	2,8
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	55	7,2
Vaulandry	109	3,9
<b>Commune Baugé en Anjou</b>	<b>815</b>	<b>0,5</b>

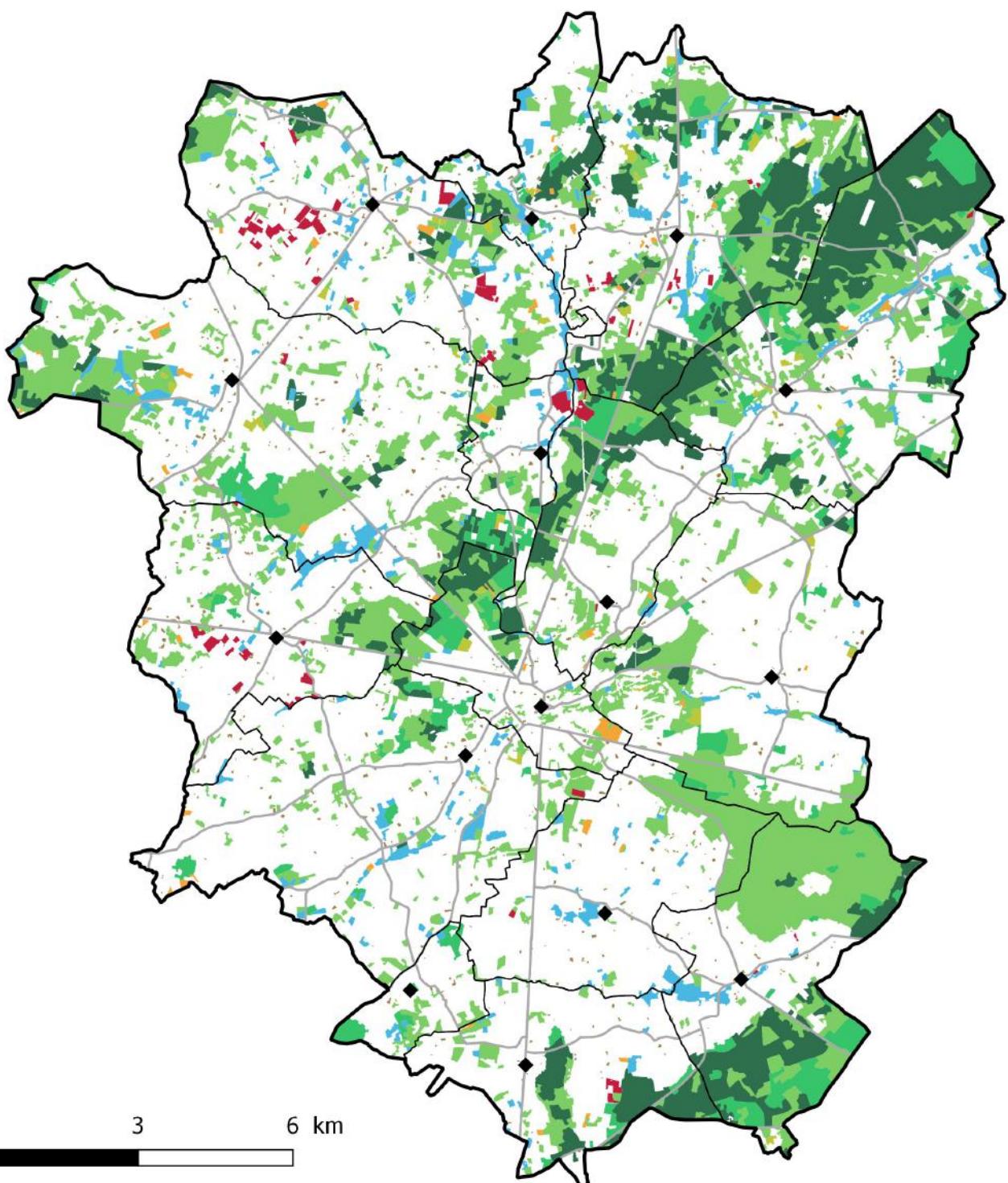
### Réglementation (Article L211-1 - Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. Le comblement d'une mare est soumis à autorisation ou à déclaration préalable. D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

### Conseils d'entretien et de gestion

Pour entretenir et gérer sa mare, il convient d'agir avec parcimonie lors de ses interventions. Les changements trop brusques sont souvent néfastes pour la biodiversité en place. Dans le cas d'une mare qui aurait tendance à se refermer par exemple, une extraction de la végétation sur 1/3 de sa surface est à réaliser chaque année. Si l'on souhaite favoriser l'accueil de la biodiversité dans sa mare, on s'attachera à proposer une diversité d'habitats importante : aussi bien sur le type de végétation que sur la profondeur. Enfin, on veillera à ce que les mares soient connectées entre elles et au réseau bocager également (réseau de haies notamment) : l'ensemble formera alors un complexe au sein duquel les différentes espèces pourront vivre et se déplacer.

## Boisements et cultures ligneuses de la commune de Baugé en Anjou



- ◆ Chef Lieu Baugé en Anjou
- Routes principales
- Communes déléguées
- Commune de Baugé-en-Anjou

### Boisements et cultures ligneuses

- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Bois
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © BD Topo 2017

## Les boisements

La commune de Baugé en Anjou possède 7385,5 ha de surface boisée ce qui représente 27,3 % de la surface du territoire.

Cette part importante d'espaces boisés est due à la fois à des massifs forestiers importants comme la forêt domaniale de Chadelais, la forêt de Baugé, la forêt de Pugle mais aussi par de nombreux boisements de taille moindre répartis sur l'ensemble du territoire. Ce sont les communes déléguées du Guédéniau et de Vaulandry qui sont les plus boisées du territoire avec respectivement 63,6 % et 54,3 % d'espaces boisés.

Outre les boisements « forestiers », la commune de Baugé en Anjou compte de nombreuses peupleraies qui couvrent 6,6% du territoire (contre 1% de verger ou de surfaces en landes) majoritairement localisées sur les communes de Cheviré-le-Rouge, Fougeré, le Vieil-Baugé et Vaulandry.

## L'essentiel

7 385,5 ha de massifs forestiers | 27,3 % du territoire | Forêt Domaniale de Chadelais | Forêt de Baugé | Forêt du Pugle | Bois de la Roche Hue

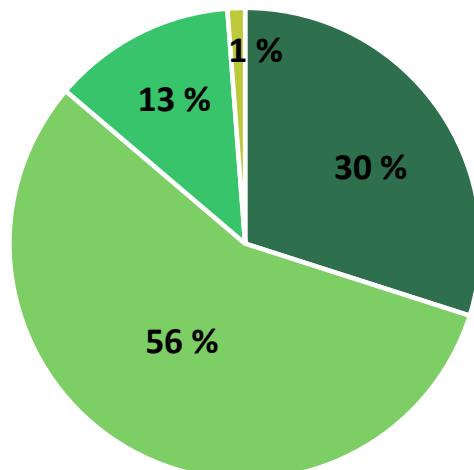
## Les zones forestières par commune.

Classement par ordre d'importance :

1      2      3

Communes	Surface forestière	% superficie
Baugé	338,2	39,5
Bocé	245,1	15,1
Chartené	93,1	24,6
Chevrière-le-Rouge	1064,0	29,4
Clefs	1313,1	50,4
Cuon	351,5	26,7
Echemiré	317,5	18,6
Fougeré	489,7	20,0
Le Guédéniau	1157,0	63,6
Le Vieil-Baugé	380,3	13,2
Montpollin	101,0	22,3
Pontigné	607,6	24,7
Saint-Martin d'Arcé	491,7	36,9
Saint-Quentin-lès-Bea	234,3	30,9
Vaulandry	1514,5	54,3
<b>Total général</b>	<b>7385,5</b>	<b>27,3</b>

## Types d'espaces boisés forestiers

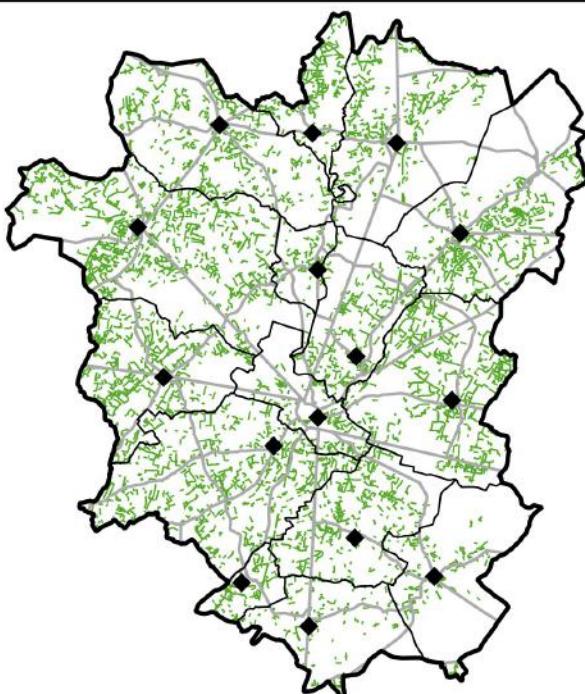


- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte

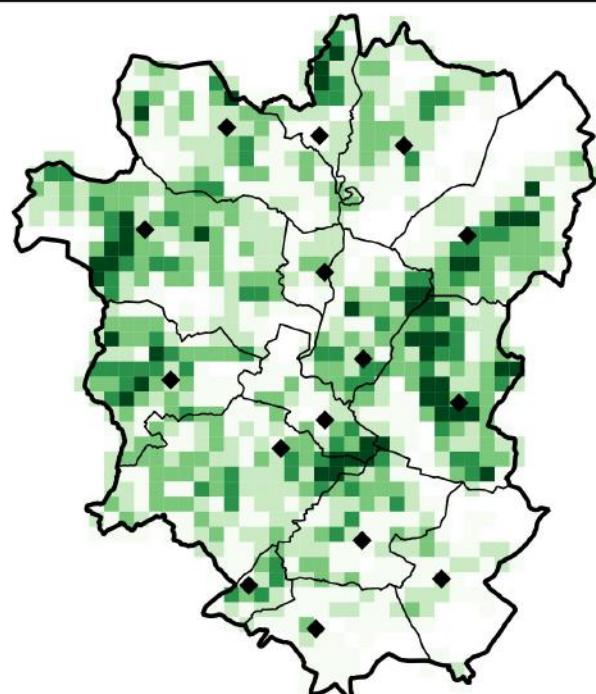
# Milieux naturels

## Les haies de la commune de Baugé en Anjou

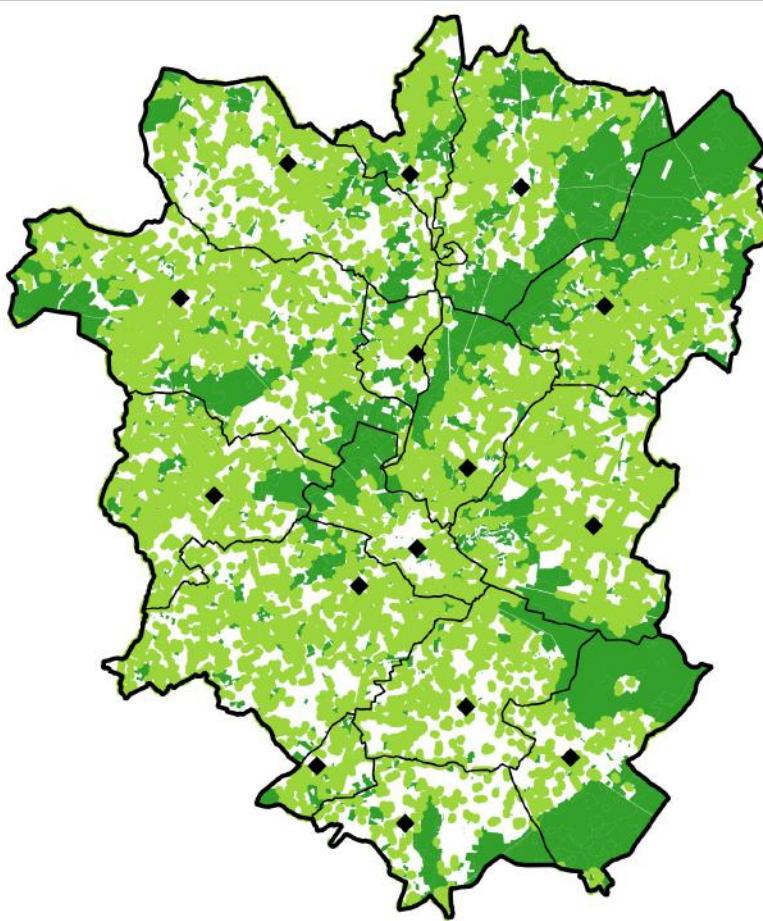
Linéaire de haies



Densité en mètres linéaires / hectare  
(mailles de 500x500m)



Connectivité du bocage



0 6 12 km

- ◆ Centres Bourgs
- Routes principales
- Communes déléguées
- Commune de Baugé en Anjou

— Linéaire de haies

**Densité haies (ml/ha) maille 500\*500m**

- 1 - 24
- 24 - 50
- 50 - 79
- 79 - 116
- 116 - 181

**Connectivité**

- Connectivité des haies (100m)
- Zones boisées



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

0 5 10 km

## Les haies

La commune de Baugé en Anjou possède 759,4 km de linéaire de haies. En termes de densité la commune possède 58,5 mètres linéaires de haies par hectare de Surface Agricole Utile (SAU).

C'est la commune déléguée d'Echemiré qui possède la plus grande densité de haies (40,5 ml/ha), suivie de Pontigné (39,4 ml /ha) et de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire (38,9 ml/ha). La commune de Baugé en Anjou n'est pas une commune caractérisée par un bocage dense avec ses massifs forestiers et plateaux cultivés, néanmoins certains secteurs sont couverts par un maillage de haies intéressant qui offre des corridors écologiques d'importance sur le territoire.

## L'essentiel

759,4 km de haies | 28,3 ml / ha

### Linéaire de haies et densité en mètre linéaire par hectares.

Classement par ordre d'importance :



Communes	Linéaire de haie (ml)	Densité de haies (ml / ha)	Densité de haies (ml / ha de SAU)
Baugé	25061,7	29,2	297,6
Bocé	47993,5	29,6	46,3
Chartrené	13725,3	36,2	63,5
Cheviré-le-Rouge	119044,2	32,9	61,1
Clefs	52261,8	20,1	70,1
Cuon	16601,6	12,6	22,4
Échemiré	69058,0	40,5	61,2
Fougeré	59942,9	24,5	45,7
Le Guédéniau	17833,9	9,8	37,0
Le Vieil-Baugé	93704,7	32,6	49,3
Montpollin	9710,3	21,5	38,6
Pontigné	97180,1	39,4	69,7
Saint-Martin-d'Arcé	45605,2	34,3	80,7
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	29529,0	38,9	103,9
Vaulandry	62092,8	22,3	70,3
<b>Commune de Baugé en Anjou</b>	<b>759344,8</b>	<b>28,3</b>	<b>58,5</b>

## Règlementation

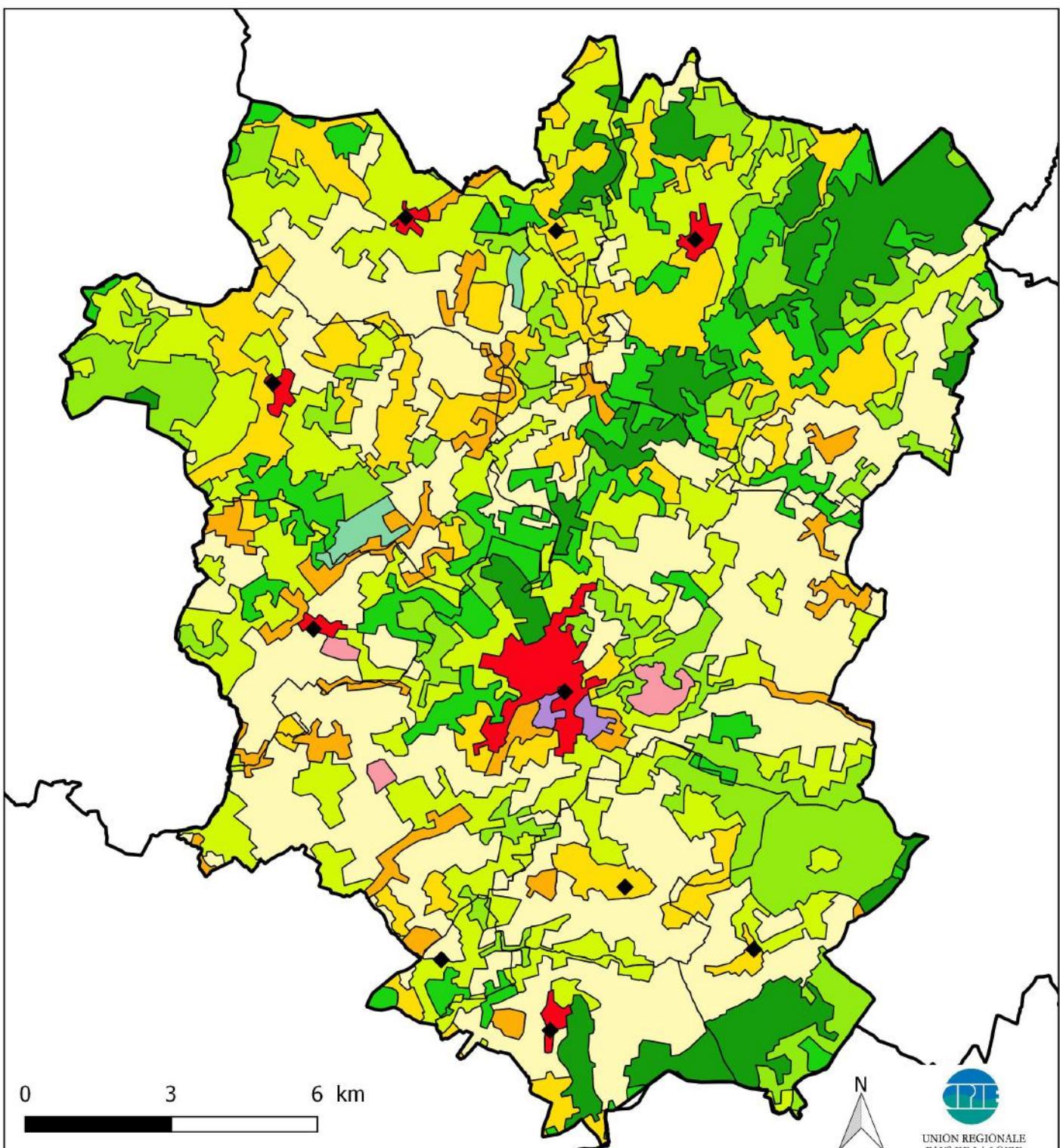
Les haies existantes sont réglementées en fonction de leur statut, et ce par de nombreux textes : code de l'environnement, code de l'urbanisme, code rural, code du patrimoine, code de la santé... ainsi que par la PAC pour les haies déclarées dans le cadre de la « BCAE7 » (maintien des spécificités topographiques). Pour toute question concernant la règlementation des haies, contacter la Direction Départemental des Territoires.

## Conseils d'entretien et de gestion

Dans le cas de plantation de haies, on privilégiera toujours des essences locales en lien avec le territoire. En contexte agricole, les haies pourront être positionnées perpendiculairement au sens de la pente, ce qui évitera l'érosion des sols. Au sein des haies, les vieux arbres pourront être conservés pour favoriser l'accueil de la biodiversité (les arbres sénescents étant particulièrement riches en biodiversité). Il conviendra de faire en sorte de connecter les linéaires de haies les uns avec les autres afin de constituer un réseau (bocager) au sein duquel les espèces pourront transiter (notion de « corridor »). Enfin, on pourra parler de maillage bocager lorsque les mares et les haies seront interconnectées, pour former une mosaïque d'habitats.

# Aménagement du territoire

## Occupation du sol Corine Land Cover



Vergers et petits fruits	Forets melangees	Terres arables hors perimètres d'irrigation
Forets de conifères	Prairies	Tissu urbain discontinu
Forets de feuillus	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Equipements sportifs et de loisirs
Foret et vegetation arbustive en mutation	Systemes culturaux et parcellaires complexes	Zones industrielles et commerciales

Anciennes communes

Commune de Baugé-en-Anjou

Centres bourgs

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © Corine Land Cover - 2012

# Aménagement du territoire

## L'occupation du sol – Corine Land Cover

Deux types d'occupation du sol sont dominantes sur la commune de Baugé en Anjou :

- Les terres arables hors périmètres d'irrigations avec 30,8% du territoire (8 327,03 ha)
- Les prairies avec 21,5% du territoire (5806,95 ha)

Le territoire de Baugé en Anjou est donc essentiellement agricole (environ 70% de la surface du territoire) avec une majorité de terres cultivées. Néanmoins, il ressort que ce territoire est aussi fortement boisé avec la présence de vaste massifs forestiers qui représentent 30% du territoire.

## L'essentiel

**Territoire agricole – Surfaces cultivées 30,8% - Prairies 21,5 %**

## Occupation du sol sur la communauté de communes de l'Ernée, en hectare et en %.

Classement par ordre d'importance :

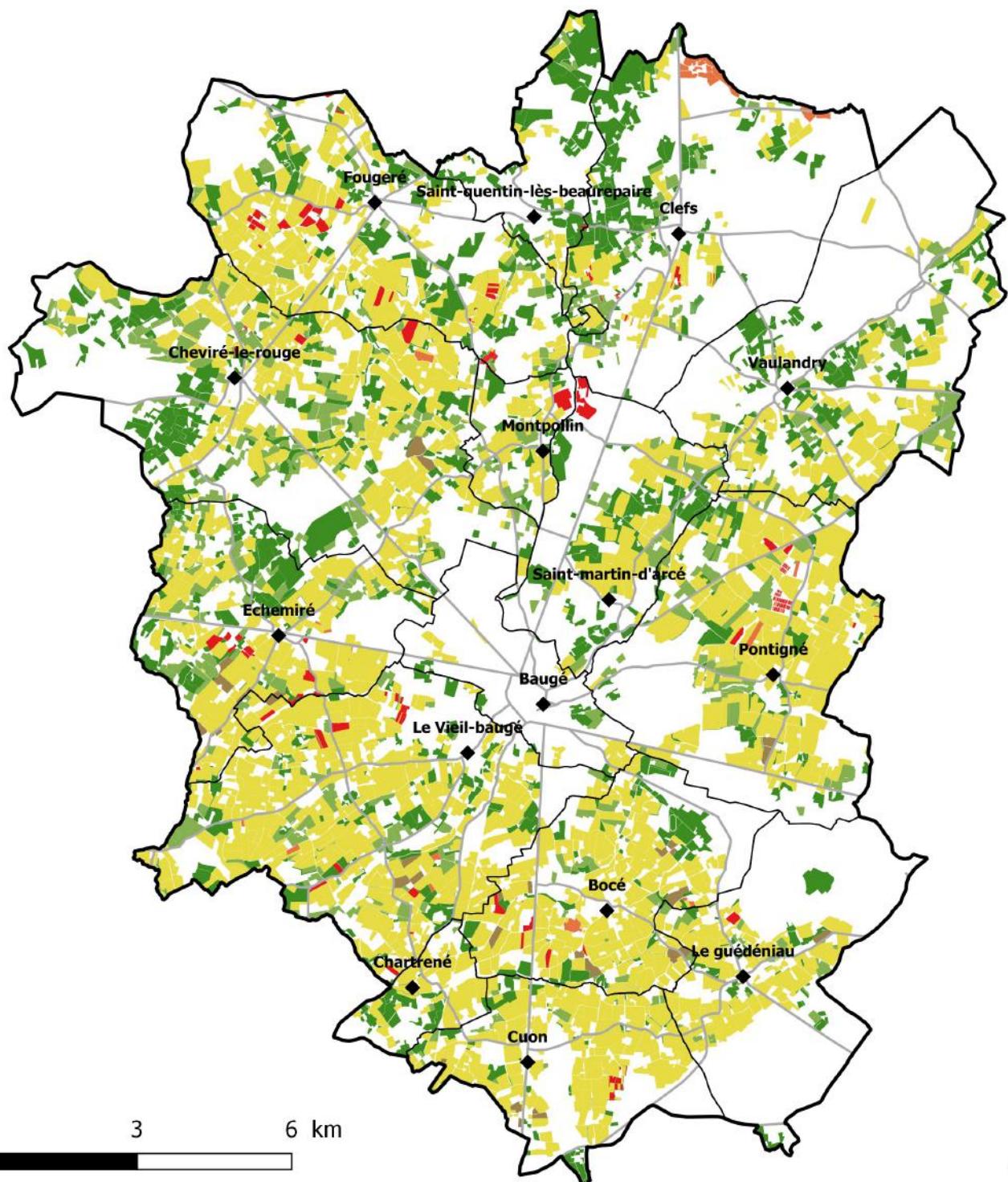


Codes Corine Land Cover	Superficie en hectares	% de la superficie
Tissu urbain discontinu	515,22	1,9
Zones industrielles, commerciales et installations publiques	67,44	0,2
Equipement sportifs et de loisir	138,99	0,5
Terres arrables hors périmètre d'irrigation	8327,03	30,8
Vergers et petits fruits	133,45	0,5
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	5806,95	21,5
Systèmes culturaux et parcellaire complexe	3143,22	11,6
Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	1024,68	3,8
Forêt de feuillus	3370,05	12,5
Forêt de conifères	2293,61	8,5
Forêt mélangées	2163,51	8
Forêt et végétation arbustive en mutation	50,51	0,2

*Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 états européens à partir d'une même nomenclature.*

# Aménagement du territoire

## Les surfaces agricoles - Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2016



- ◆ Chef Lieu Baugé en Anjou
- Routes principales
- Communes déléguées
- Commune de Baugé-en-Anjou

### Grandes catégories de surfaces agricoles

- Surfaces cultivées (tout type)
- Autres cultures industrielles
- Plantes à fibres
- Vergers, vignes, maraîchage, fleurs
- Prairies permanentes, estives, landes, gels
- Prairies temporaires, fourrage



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © RPG 2016 (IGN), BD Topo 2017

# Aménagement du territoire

## Le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

En 2016 ce sont 12 974,5 hectares qui sont concernés par un usage agricole (Surface Agricole Utile – SAU), soit 48 % du territoire de la commune de Baugé en Anjou.

Les surfaces cultivées représentent 60,5% de la SAU avec avec 23% des surfaces cultivées semées en maïs. Les prairies permanentes, « toujours en herbe », déclarées sur le territoire représentent 21 % de la SAU, soit d'après le RPG 2016 10% du territoire communal.

La surface en prairies permanentes est passée de 5 475 ha en 1998 à 2 445 ha en 2010 (en 1998 données manquantes pour les communes de Baugé et Chartrené) soit une diminution de 45%, d'après le recensement agricole de 2010.

## L'essentiel

**48 % du territoire en surface agricole utile | 60% de la SAU cultivée |  
Diminution de la surface en prairie permanente depuis 1998**

## Exploitation du sol sur la communauté de communes en hectare et en %

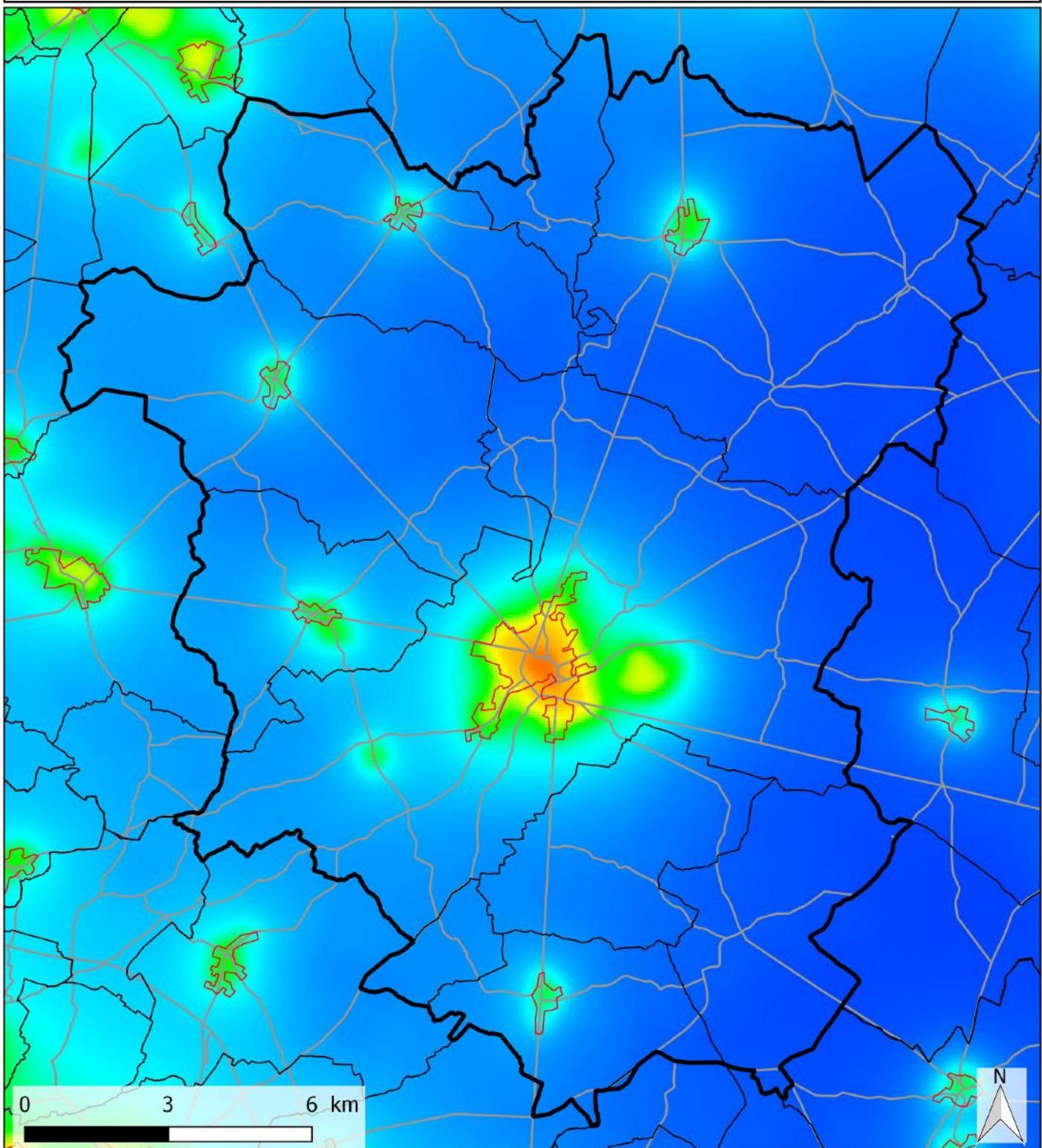
Classement par ordre d'importance :



Communes	% de la superficie				
	SAU	Surfaces cultivées	Détail – Maïs	Prairies temporaires	Prairies permanentes
Baugé	10	6	1	1	3
Bocé	64	46	16	3	8
Chartrené	57	38	18	0	16
Cheviré-le-Rouge	54	27	9	7	12
Clefs	29	9	5	3	13
Cuon	56	48	25	1	4
Échemiré	66	39	15	8	10
Fougeré	54	34	12	3	13
Le Guédéniau	27	20	7	2	3
Le Vieil-Baugé	66	48	21	6	8
Montpollin	56	32	14	10	10
Pontigné	57	41	10	5	4
Saint-Martin-d'Arcé	42	19	8	3	16
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	37	8	6	2	25
Vaulandry	32	16	5	4	9
<b>Commune de Baugé en Anjou</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

# Aménagement du territoire

## La pollution lumineuse



- [Light blue square] Anciennes communes
- [White square] Commune de Baugé-en-Anjou
- [Red square] Tissu urbain
- [Grey line] Routes principales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018  
Source : © Frédéric Tapissier , AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

# Aménagement du territoire

## Les pollutions lumineuses

La pollution lumineuse concerne avant tout sur la commune de Baugé en Anjou et les bourgs les plus importants, notamment la commune déléguée de Baugé qui est très impactée par le centre ville. La carte de pollution lumineuse fait également ressortir le golf de Baugé comme source de pollution.

L'impact de l'agglomération Angevine et des bourgs alentours se fait ressentir sur l'Est du territoire communal où la qualité de la nuit n'est pas optimale même en campagne.



**Blanc** : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

**Magenta** : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

**Rouge** : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

**Orange** : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

**Jaune** : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

**Vert** : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

**Cyan** : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

**Bleu** : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

**Bleu nuit** : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notoirement la qualité du ciel.

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel qui engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants. Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution qui ne cesse d'augmenter.

La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires »...).



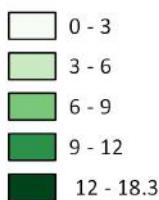
# Biodiversité

## Pression d'inventaire des plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique National de Brest

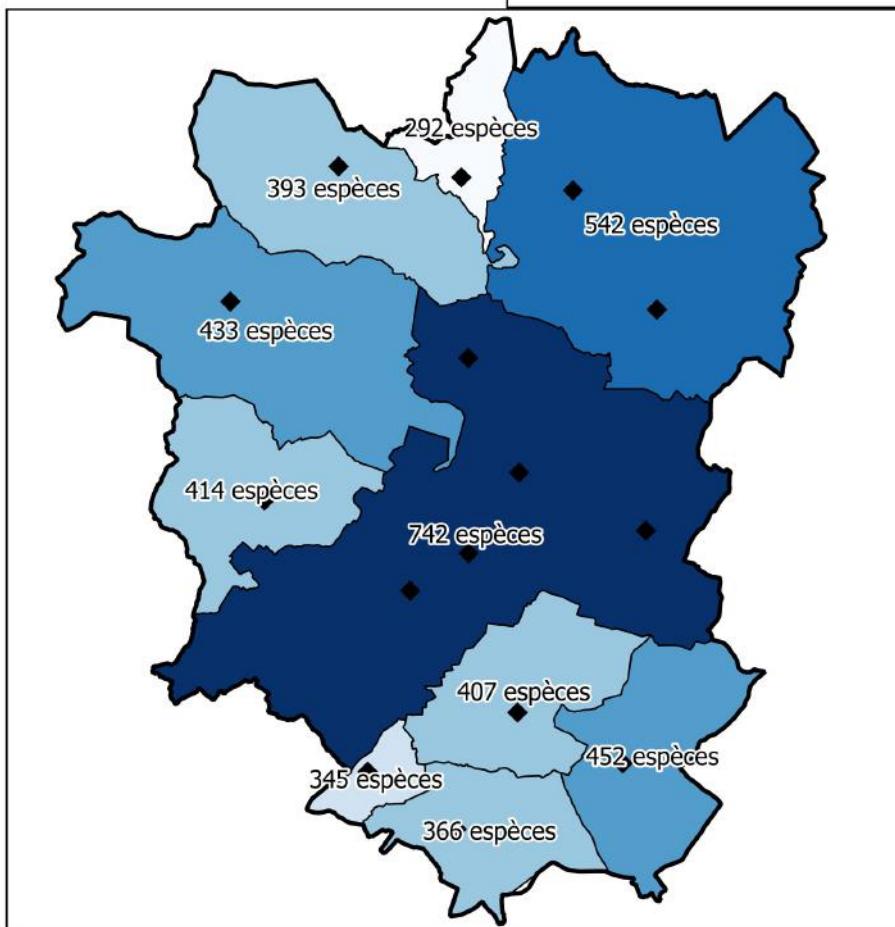
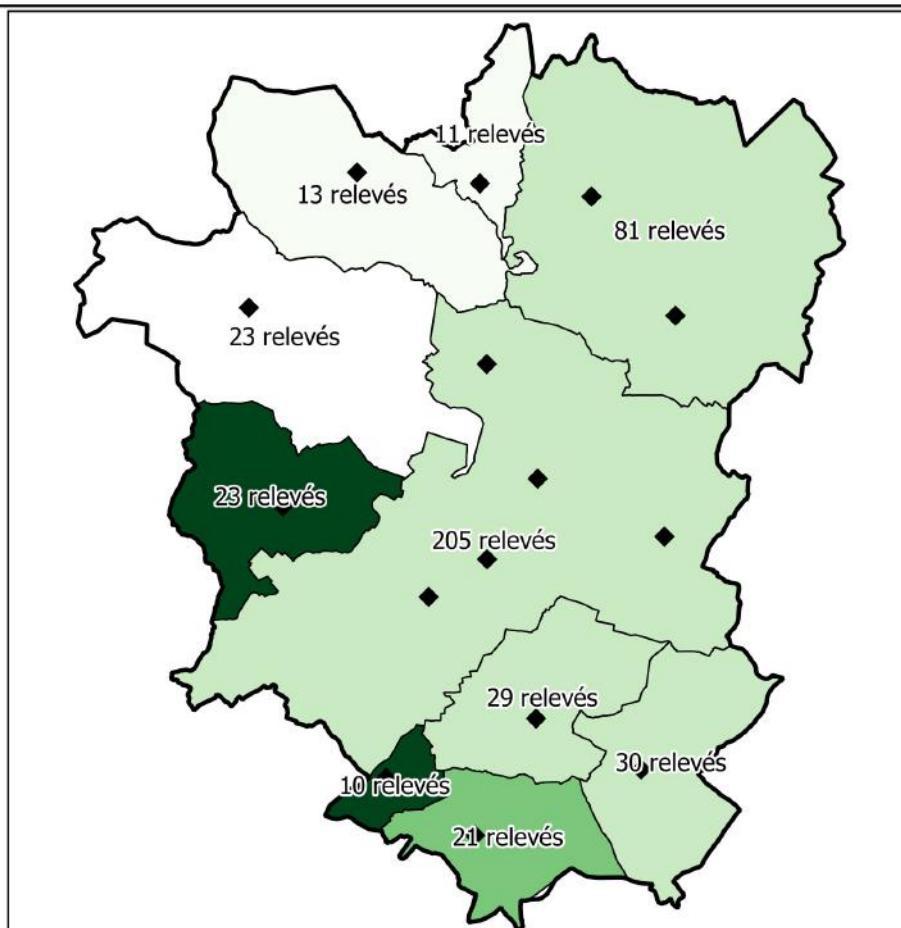
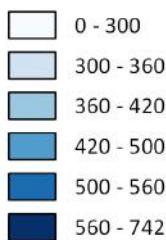
### LEGENDE

- ◆ Centres bourgs
- ◻ Communes déléguées (après la 1ère fusion de Baugé avec Vieil-Baugé Pontigné Saint-Martin d'Arcé et de Clefs avec Vaulandry)
- ◻ Commune de Baugé en Anjou

Pourcentage de la superficie des anciennes communes couverte par les inventaires



Nombre d'espèces inventoriées sur les anciennes communes



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE



0 5 10 km

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019 ; Source : © CBN Brest 2019



### **Les inventaires de plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) depuis 2000**

Sur la commune de Baugé en Anjou 5,20 % du territoire a été couvert par un ou plusieurs inventaires. Ce taux de couverture des inventaires sur la commune est inférieur au taux de couverture à l'échelle du département de Maine-et-Loire qui est de 6,28 %. La commune a été couverte par 446 relevés répartis sur l'ensemble de son territoire.

Toutes les communes déléguées ont été prospectées depuis l'an 2000, au moins sur 1% de leur territoire et chacune d'elle compte à minima 200 espèces inventoriées. De ce point de vue il est possible de considérer que l'ensemble de la commune de Baugé en Anjou possède un niveau de connaissance suffisant pour que les analyses cartographiques thématiques puissent être exploitées.

Il existe tout de même une petite disparité entre les communes déléguées qui n'ont pas été couvertes de la même façon par les inventaires à la fois dans le nombre de relevés et la surface concernée par ces relevés. Le fait que les données aient été extraites lors de la fusion de communes de Baugé, Vieil-Baugé, Saint-Martin-d'Arcé et Pontigné ainsi que les communes de Clefs et Vaulandry rend plus difficile la lecture sur l'ensemble des communes déléguées néanmoins il est possible d'observer que :

- Les communes déléguées d'Echemiré et de Chartrené concernées par un nombre faible de relevés sont les communes les plus couvertes par les inventaires en termes de surface.
- Les communes déléguées de Baugé, Pontigné, Clefs et Vaulandry sont les communes qui concentrent un grand nombre de relevés, suivi des communes déléguées du Guédéniau et Bocé.
- A l'inverse les communes déléguées de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire et Fougeré ont fait l'objet d'une moindre prospection (moins de relevés, relevés concernant une petite surface) par rapport aux autres communes déléguées.

Un grand nombre de relevés se concentre sur les secteurs de la vallée des Cartes (Cartes, Tufferies, forêt du Puggle) et du couasnon et ses affluents (Commune de Baugé, Pontigné).

### **L'essentiel**

446 relevés de terrain | 5,20 % de recouvrement | Prospection de l'ensemble des communes déléguées | Disparités entre communes

*Le Conservatoire Botanique National de Brest est un établissement public local constitué sous la forme juridique d'un syndicat mixte depuis 1987. Les 11 conservatoires botaniques nationaux mènent sur leurs territoires des missions d'étude, d'accompagnement, de préservation et de sensibilisation au service du patrimoine végétal sauvage. Leur expertise publique est reconnue par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes naturalistes, scientifiques et techniques.*

*(Source : site internet du conservatoire : [www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr))*



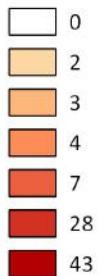
# Biodiversité

## Les plantes patrimoniales recensées par le CBN de Brest depuis 2000

### LEGENDE

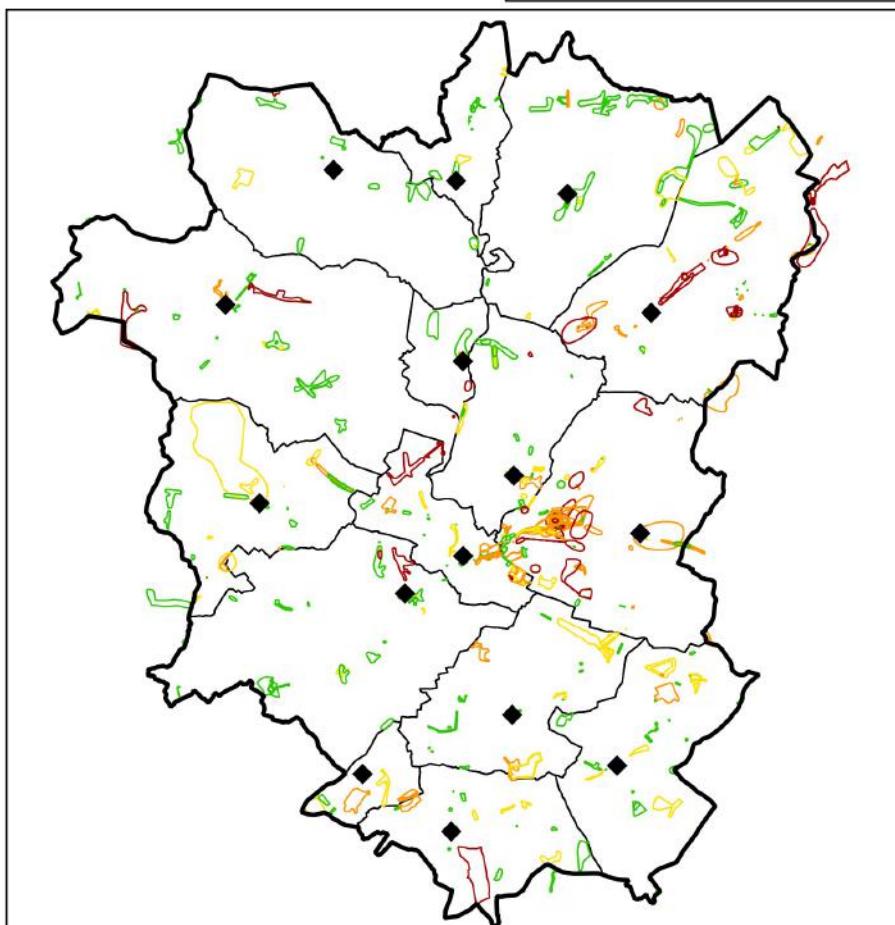
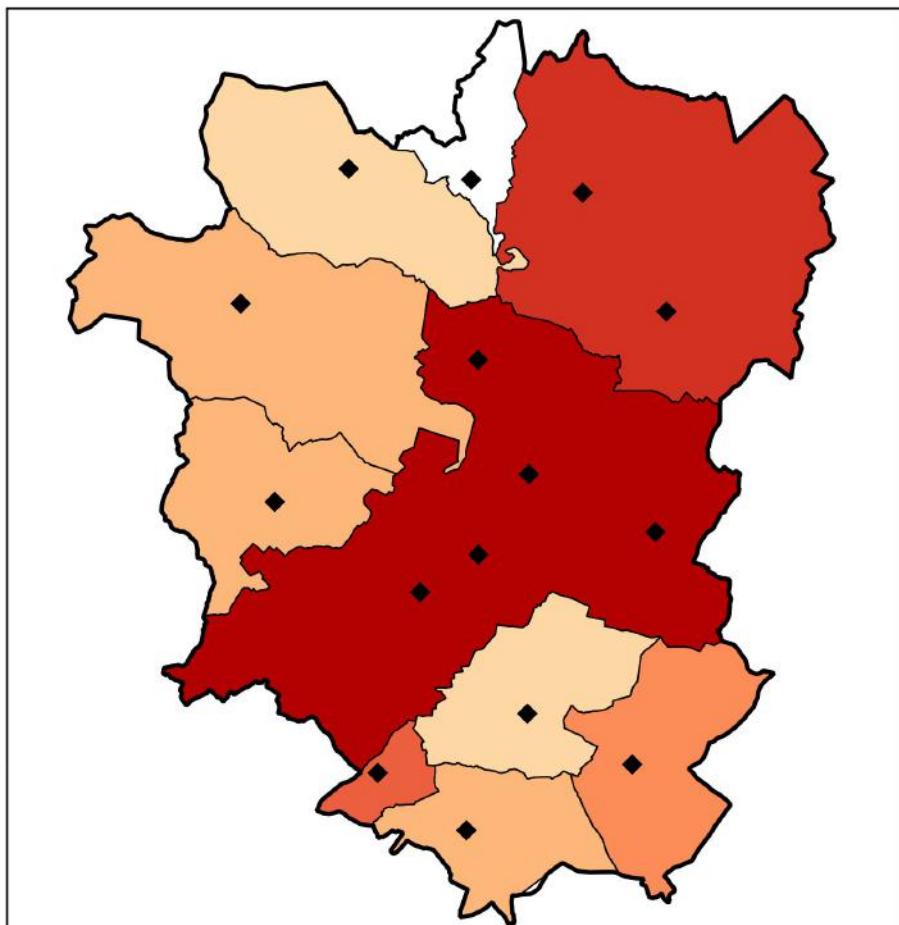
- ◆ Centres bourgs
- ◻ Communes déléguées (après la 1ère fusion de Baugé avec Vieil-Baugé Pontigné Saint-Martin d'Arcé et de Clefs avec Vaulandry)
- ◻ Commune de Baugé en Anjou

### Nombre de plantes patrimoniales



### Présence d'espèces protégées, menacées, rares ou en régression

- ◻ Présence d'au moins une espèce protégée
- ◻ Présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes UICN, mais non protégée
- ◻ Présence d'au moins une espèce rare et/ou en régression inscrite sur une autre liste
- ◻ Absence d'espèce rare et/ou en régression



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE



Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019 ; Source : © CBN B 2019



## Les plantes patrimoniales recensées par le CBNB depuis 2000

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur la liste rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit appartenant aux listes d'espèces protégées en région ou en France.

Sur la commune de Baugé en Anjou, 63 espèces de plantes patrimoniales ont été observées par le Conservatoire Botanique National de Brest depuis 2000. Parmis celles-ci, 59 sont considérées menacées ou quasi-menacées et 16 sont protégées.

Pour information, le département recense 107 espèces protégées et 279 espèces menacées ou quasi-menacées.

Ce sont globalement les communes déléguées les plus prospectées (nombre de relevés) qui comportent le plus de plantes patrimoniales et inversement.

La commune de Baugé en Anjou est située dans le bassin parisien, dans un secteur calcaire. Les milieux alcalins sont rares dans la région Pays de la Loire et abritent une flore particulière ce qui explique que le territoire étudié abrite un grand nombre d'espèces rares et menacées. Les milieux les plus remarquables sont notamment les pelouses calcicoles sèches et les bas-marais alcalins.

## L'essentiel

63 plantes patrimoniales | 16 plantes protégées | Milieux alcalins rares en Pays de la Loire



**Epipactis des marais**  
*Epipactis pallustris*



**Parnassie des marais**  
*Parnassia palustris*

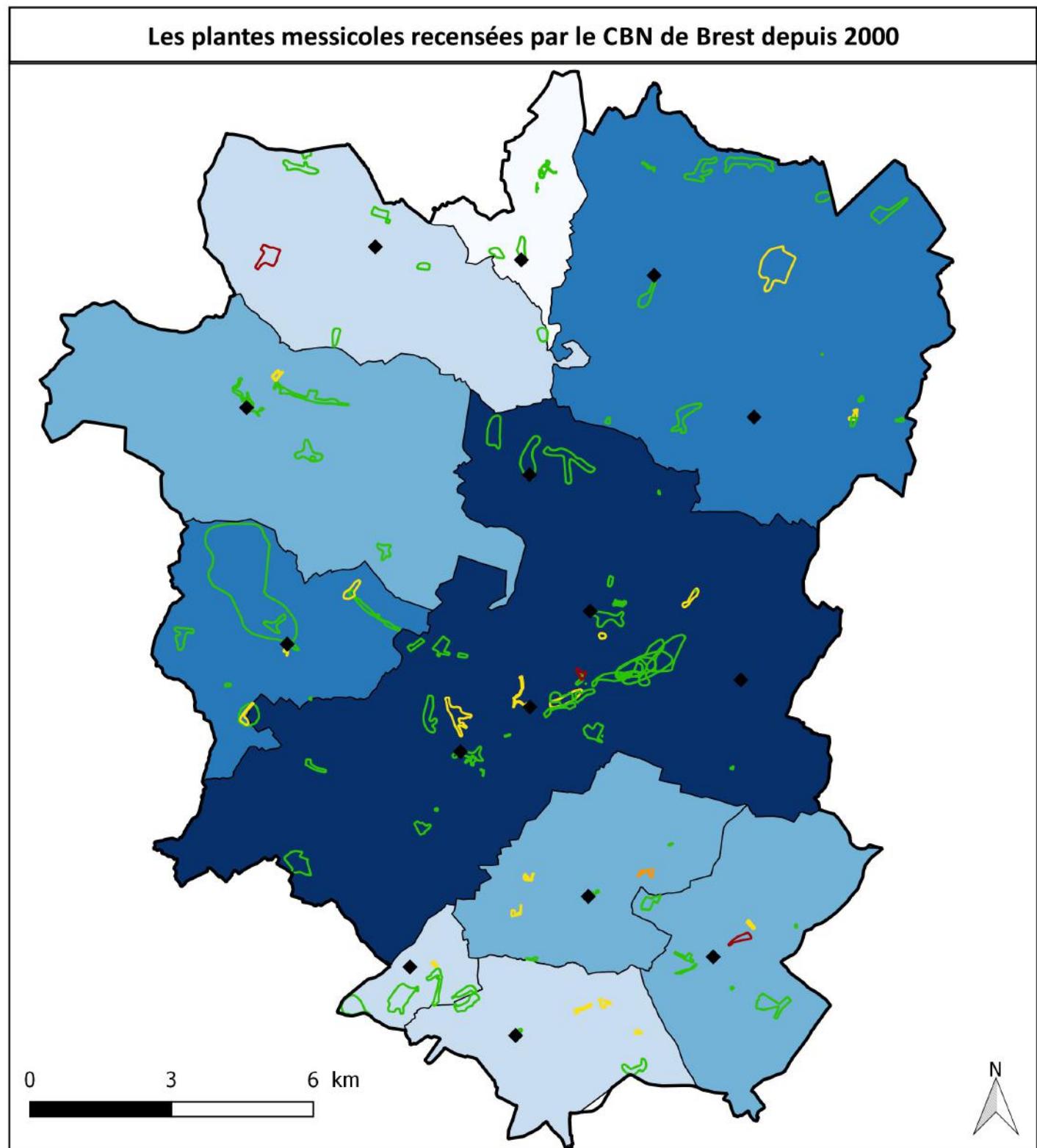


**Petite utriculaire**  
*Utricularia minor*



# Biodiversité

## Les plantes messicoles recensées par le CBN de Brest depuis 2000



### LEGENDE

- ◆ Centres bourgs
- ◻ Communes déléguées (après la 1ère fusion de Baugé avec Vieil-Baugé Pontigné Saint-Martin d'Arcé et de Clefs avec Vauldry)
- ◻ Commune de Baugé en Anjou

Nombre d'espèces messicoles par anciennes communes

■ 4
■ 5 - 9
■ 10 - 12
■ 13 - 15
■ 15 - 27

Nombre de plantes messicoles par relevés

■ 1 - 2
■ 3 - 5
■ 5 - 7
■ 7 - 10



UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE



Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019  
Source : © CBN Brest 2019



## Les plantes messicoles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante messicole est une plante sauvage et spontanée, le plus souvent annuelle, qui pousse préférentiellement dans les cultures d'hiver (céréales, colza), dont elle suit le cycle de développement, sans y avoir été semée.

Ces plantes ont subi l'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agro-système : elles hébergent ou nourrissent certains polliniseurs ou auxiliaires des cultures. Sont ici prises en compte les plantes inscrites sur la liste des 116 plantes messicoles en Pays de la Loire (Mesnage C., 2015).

Le nombre de plantes messicoles inventoriées sur le territoire de Baugé en Anjou est de 37 espèces différentes. C'est la fusion des communes déléguées de Baugé, Pontigné, Saint-Marti-d'Arcé et Vieil Baugé qui compte la plus grande diversité d'espèces et nombre de plantes inventoriés. Globalement les communes les plus prospectées sont celles qui comportent le plus grand nombre d'espèces messicoles et inversement. Il est donc complexe d'en ressortir des tendances.

### L'essentiel

**37 espèces messicoles**



**Bugle petit pin**  
*Ajuga chamaepitys*



**Coquelicot**  
*Papaver rhoeas*

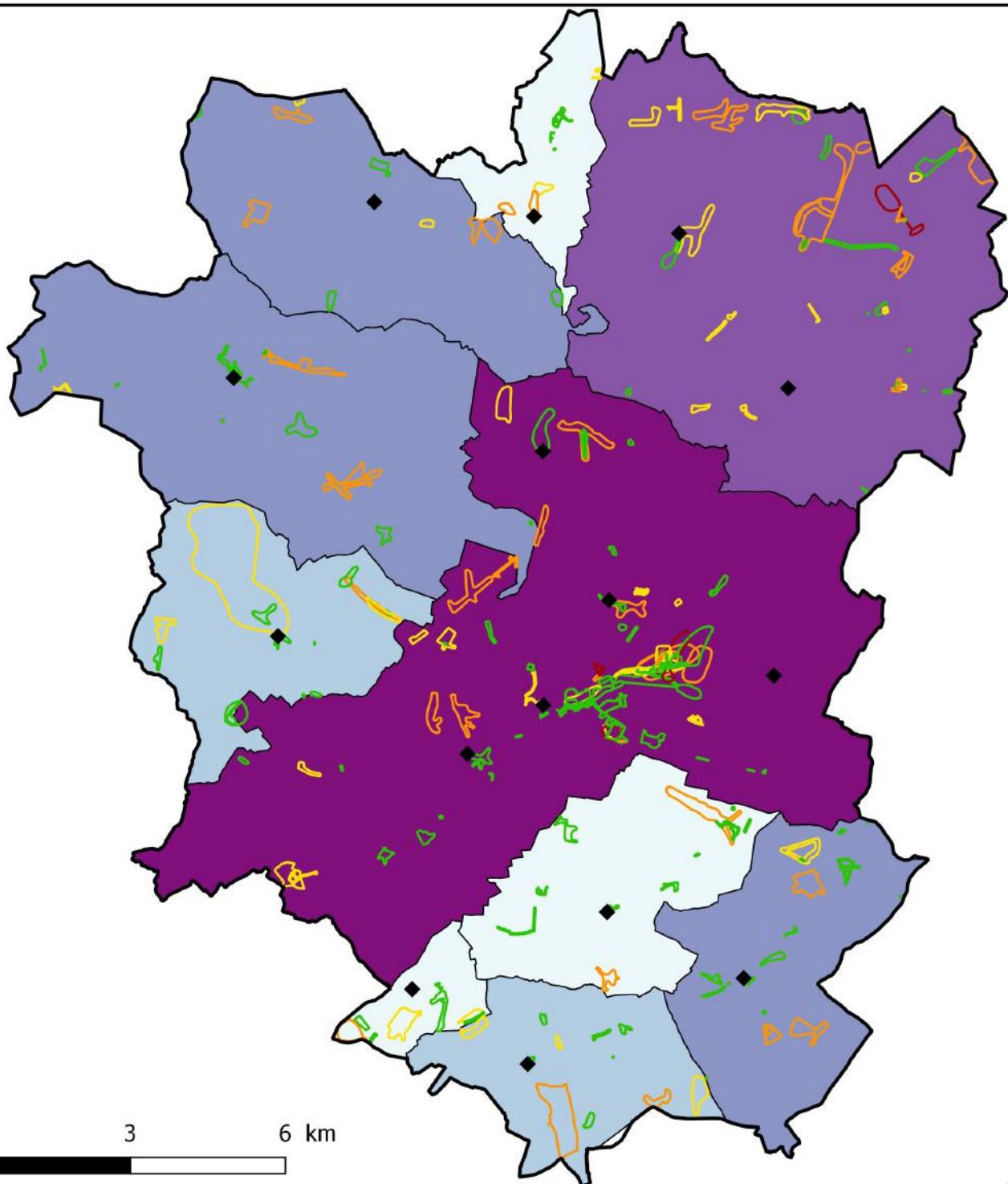


**Pied d'alouette**  
*Delphinium ajacis*



# Biodiversité

## Les plantes oligotrophiles recensées par le CBN de Brest depuis 2000



### LEGENDE

- ◆ Centres bourgs
- Communes déléguées (après la 1ère fusion de Baugé avec Vieil-Baugé Pontigné Saint-Martin d'Arcé et de Clefs avec Vauldry)
- Commune de Baugé en Anjou

#### Nombre d'espèces oligotrophiles par anciennes communes

- |   |         |
|---|---------|
| ■ | 28 - 33 |
| ■ | 34 - 40 |
| ■ | 41 - 60 |
| ■ | 61 - 80 |
| ■ | 81 - 97 |

#### Nombre de plantes oligotrophiles par relevés

- |   |         |
|---|---------|
| ■ | 1 - 5   |
| ■ | 5 - 10  |
| ■ | 11 - 20 |
| ■ | 21 - 30 |



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE



Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019  
Source : © CBN Brest 2019



## Les plantes oligotrophiles recensées par le CBNB depuis 2000

Une plante oligotrophe est une plante qui pousse dans des milieux oligotropes, c'est-à-dire pauvres en éléments nutritifs assimilables.

Depuis les années 1960 les milieux oligotrophiles sont devenus rares voire exceptionnels par endroits en raison de l'intensification des activités humaine (urbanisation, agriculture, sylviculture...) et la déprise agricole. Les milieux oligotropes abritent des pelouses sèches ou humides, des prairies maigres, des landes de forêts anciennes ou encore des tourbières. Ces milieux abritent des espèces qui leurs sont inféodées, elles-mêmes devenues rares. Une grande partie de ces milieux est aujourd'hui considérée d'intérêt communautaire et ces habitats sont inscrits dans la directive habitat (1994) s'appliquant aux sites Natura 2000, ayant pour objectif leur conservation.

Sur le territoire de Baugé-en-Anjou les milieux oligotrophes se trouvent majoritairement sur les communes déléguées de Baugé, Pontigné, Vieil-Baugé, Saint-Martin d'Arcé, Clefs, Vaulandry notamment autour de secteurs de pelouses sèches calcicoles ou de bas-marais alcalins.

La commune de Baugé en Anjou compte 124 espèces oligotrophiles différentes d'après les inventaires réalisés sur son territoire.

### L'essentiel

**124 espèces de plantes oligotrophiles**



**Bruyère ciliée**  
*Erica ciliaris*



**Orpin âcre**  
*Sedum acre*

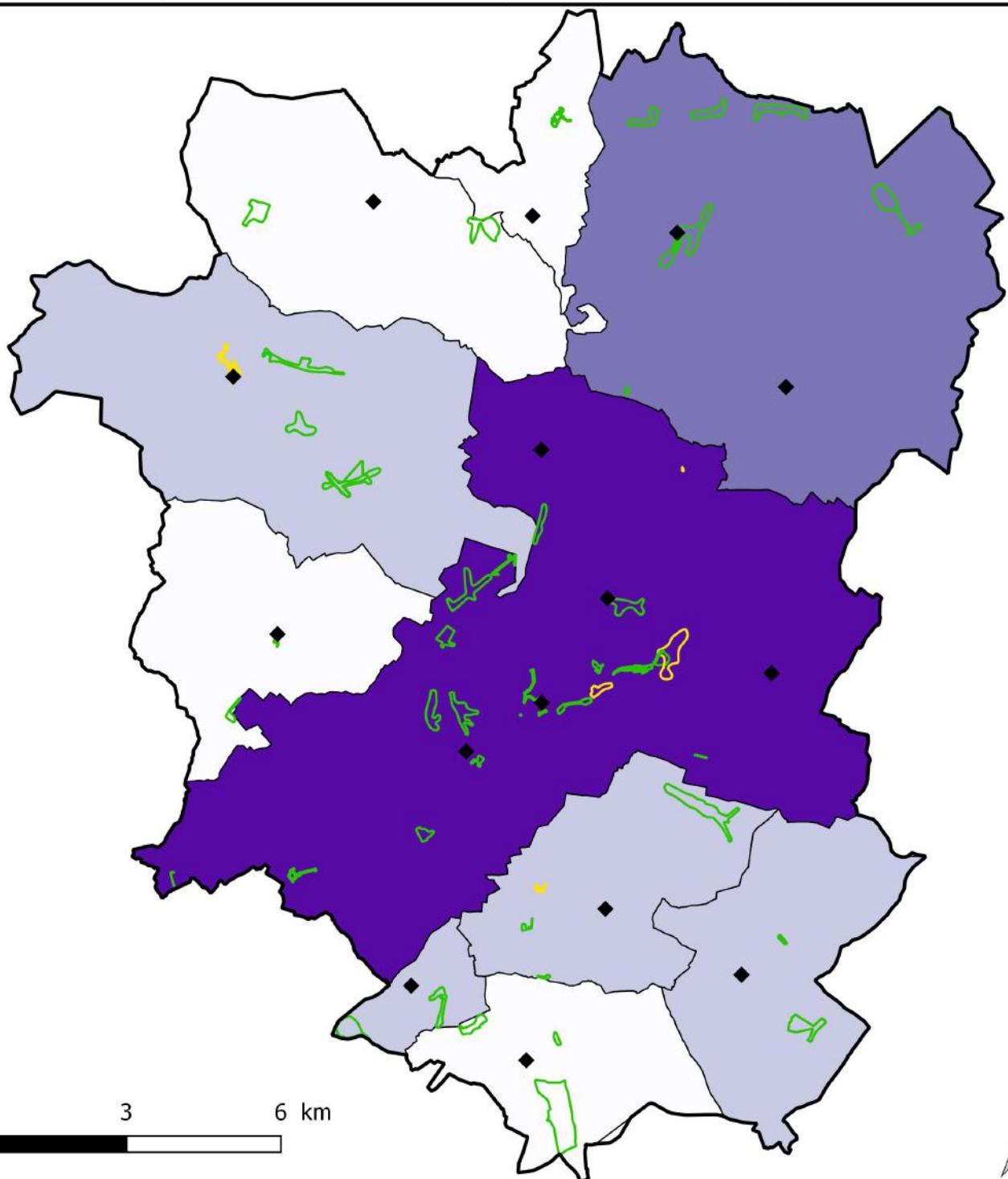


**Ophrys mouche**  
*Ophrys insectifera*



# Biodiversité

## Les plantes invasives recensées par le CBN de Brest depuis 2000



### LEGENDE

- ◆ Centres bourgs
- Communes déléguées (après la 1ère fusion de Baugé avec Vieil-Baugé Pontigné Saint-Martin d'Arcé et de Clefs avec Vaulandry)
- Commune de Baugé en Anjou

Nombre d'espèces invasives par anciennes communes

■	1
■	2
■	3
■	4

Nombre d'espèces invasives par relevés

■	1
■	2



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE



Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019  
Source : © CBN Brest 2019



## Les plantes invasives recensées par le CBNB depuis 2000

Il s'agit de plantes exotiques (étrangères à notre territoire) qui forment des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine. On a été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié n'ont pas été retenues par le CBNB. Ces statuts d'invasivité sont caractérisés par Dortel & Gesclin (2016 - *Liste des plantes vasculaires invasives des Pays de la Loire*. Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 36 p. + 3 annexes.)

D'après les relevés réalisés par le CBNB depuis 2000, 5 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la commune de Baugé en Anjou :

- Robinier faux-acacia – *Robinia pseudoacacia*
- Ailante glanduleux – *Ailanthus altissima*
- Renouée du Japon – *Reynoutria japonica*
- Lentille d'eau – *Lemna minuta*
- Pomme épineuse – *Datura stramonium*

D'après le CBNB, la commune de Baugé en Anjou semblerait moins touchée par la problématique des espèces invasives que dans d'autres territoires, le *Robinia pseudoaccacia* est l'espèce la plus représentée (présente dans 43 relevés).

## L'essentiel

5 plantes invasives avérées présentes sur le territoire



**Ailante glanduleux**  
*Ailanthus altissima*

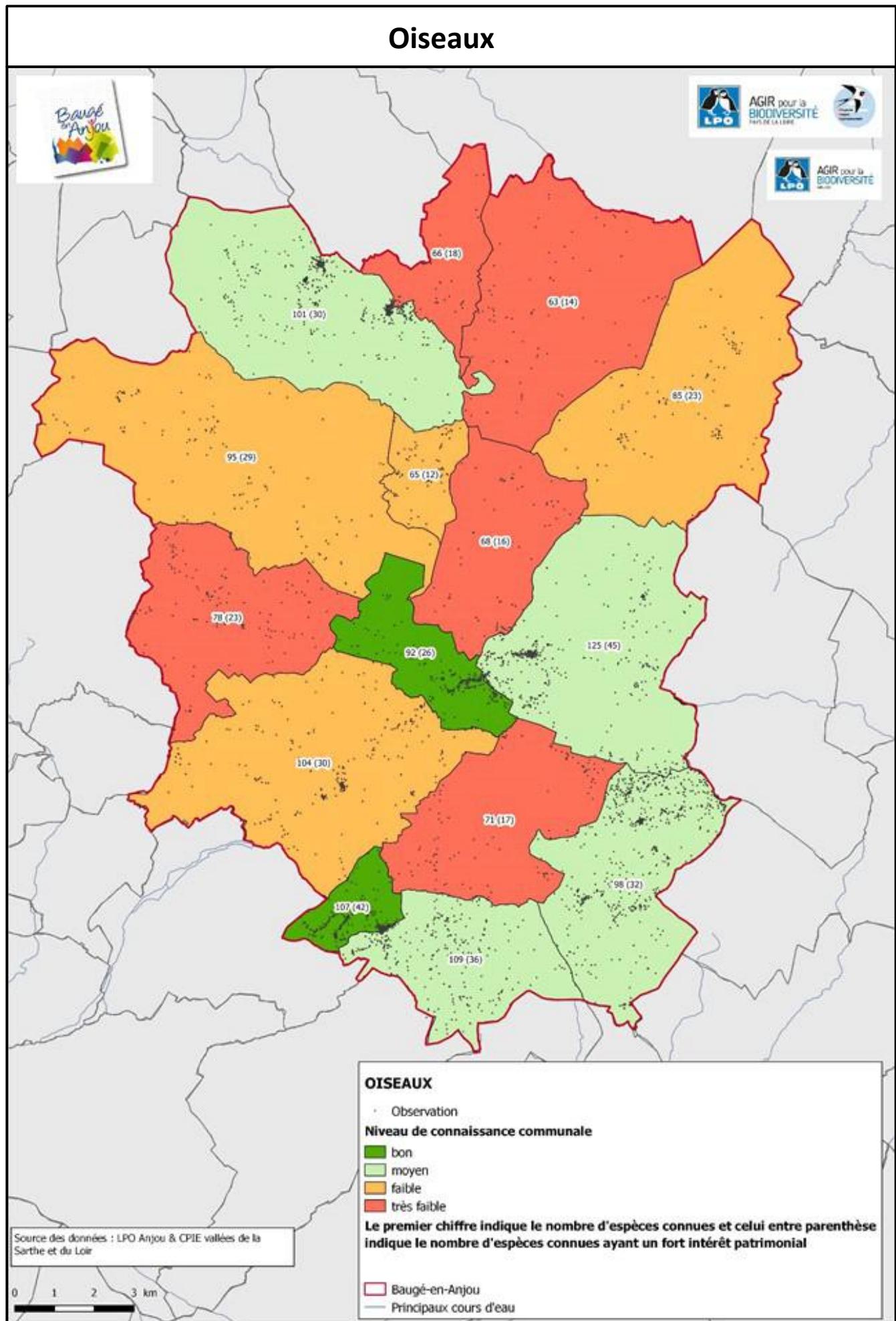
**Renouée du Japon**  
*Reynoutria japonica*

**Pomme épineuse**  
*Datura stramonium*



# Biodiversité

## Oiseaux





# Biodiversité

## La faune vertébrée : oiseaux

Les données naturalistes sont non exhaustives et tributaires de la pression de prospection. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec précaution en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations sur la période de 2010-2018.

La connaissance de l'avifaune sur la commune de Baugé en Anjou peut être qualifiée de « moyenne » et inégale sur le territoire, avec des communes déléguées très prospectées (Chartené, Baugé) et d'autre peu prospectées (Clefs, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire...). 40% des espèces connues sur la commune ont un fort intérêt patrimonial et 33% d'entre elles sont menacées.

La forêt de Chadelais au Sud-Est du territoire présente une avifaune forestière remarquable recensée chaque printemps (LPO 49, ONF) avec notamment la présence d'espèces tel que le Pic mar ou le Grosbec. L'étang de Chartené est également un site connu des naturalistes comme présentant un intérêt pour l'avifaune.

Bien que peu prospectées, les communes du nord du territoire (Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, Clefs, Fougeré, Cheviré) présentent localement des zones de bocage ouvert qui permettent de maintenir une avifaune spécifique. Il est possible d'y retrouver des espèces bocagères patrimoniales : Pie-grièche écorcheur, Tourterelle des bois, Bruants...

## L'essentiel

Connaissance hétérogène | Des sites d'importance

### Le nombre d'espèces d'oiseau par communes déléguées

Les valeurs entre parenthèses concernent uniquement les données d'oiseaux nicheurs

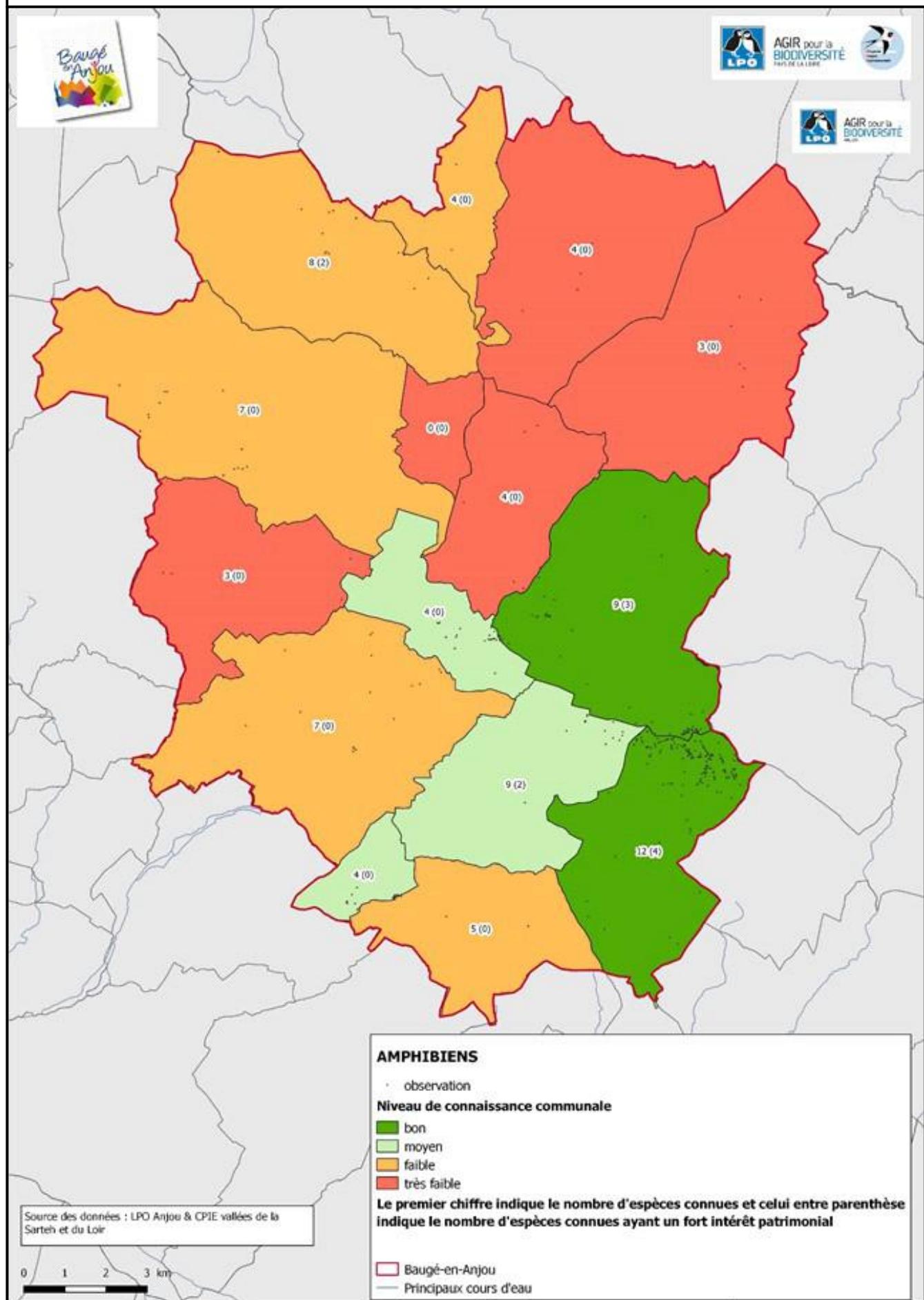
Source : LPO Anjou – 2010 - 2018

COMMUNE	nb données (oiseaux nicheurs)	nb espèces connues (oiseaux nicheurs)	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Baugé	2118 (561)	92 (63)	bon	18	26
Fougeré	1247 (617)	101 (71)	moyen	21	30
Vaulandry	335 (170)	85 (57)	faible	19	23
Echemiré	271 (76)	78 (44)	très faible	18	23
Chartrené	1903 (849)	107 (69)	bon	31	42
Cheviré-le-Rouge	609 (254)	95 (56)	faible	21	29
Saint-Quentin-Lès-Beaurepaire	226 (53)	66 (35)	très faible	10	18
Bocé	228 (101)	71 (45)	très faible	15	17
Cuon	790 (263)	109 (66)	moyen	25	36
Pontigné	2912 (1334)	125 (79)	moyen	32	45
Le Viel-Baugé	1038 (293)	104 (67)	faible	24	30
Clefs	182 (86)	63 (34)	très faible	14	14
Montpollin	280 (158)	65 (45)	faible	10	12
Le Guédéniau	2216 (1023)	98 (72)	moyen	28	32
Saint-Martin-d'Arcé	264 (118)	68 (49)	très faible	14	16
<b>TOTAL</b>	<b>14 619 (5 956)</b>	<b>156 (107)</b>		<b>52</b>	<b>63</b>



# Biodiversité

## Amphibiens





# Biodiversité

## La faune vertébrée : amphibiens

Les données naturalistes sont non exhaustives et tributaires de la pression de prospection. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec précaution en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations sur la période de 2010-2018.

La connaissance sur les amphibiens au sein de la commune de Baugé en Anjou est globalement faible et hétérogène à l'échelle du territoire avec néanmoins des connaissances liées aux sites reconnus pour leur intérêt écologique tels que la forêt de Chadelais, l'étang de Chartené et la vallée du Couasnon.

La forêt de Chadelais présente des enjeux majeurs en ce qui concerne les amphibiens forestiers avec la présence d'espèces d'intérêt patrimonial : Salamandre, Triton alpestre, Grenouille rousse notamment. Ce site est d'importance à l'échelle départementale concernant les populations de Triton alpestre et de Grenouille rousse.

Le nord du territoire communal, notamment les massifs forestiers (Puggle) sont actuellement peu connus et prospectés, de par la clôture des massifs. Il serait également pertinent de s'intéresser au réseau de mares au nord du territoire, dans les secteurs les plus bocagers.

## L'essentiel

Grenouille rousse | Triton alpestre | Forêt de Chadelais

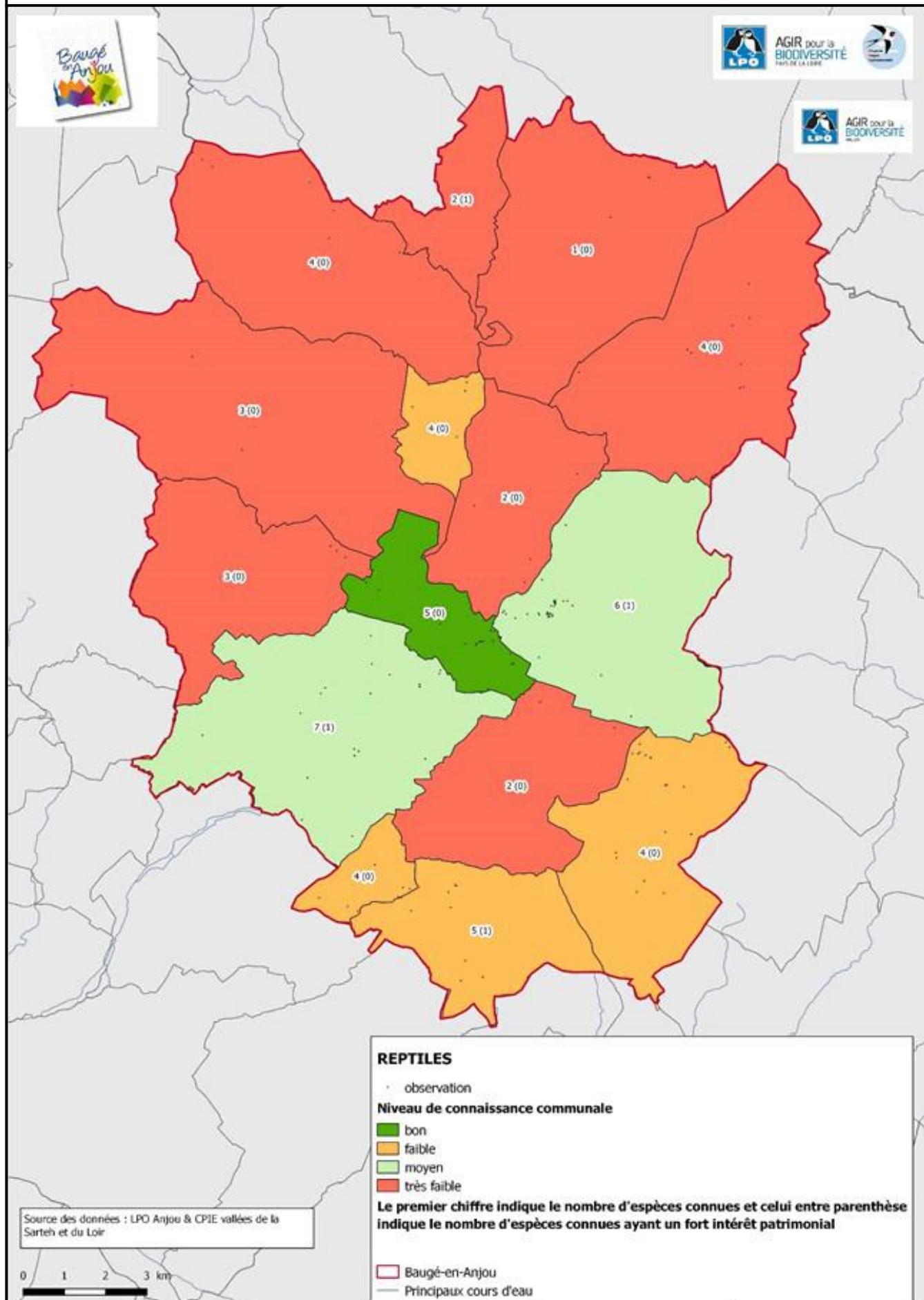
### Le nombre d'espèces d'amphibiens par communes déléguées

Source : LPO Anjou – 2010 - 2018

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Baugé	38	4	moyen	0	0
Fougeré	21	8	faible	4	2
Vaulandry	8	3	très faible	0	0
Echemiré	6	3	très faible	0	0
Chartrené	38	4	moyen	1	0
Cheviré-le-Rouge	28	7	faible	2	0
Saint-Quentin-Lès-Beaurepaire	5	4	faible	1	0
Bocé	31	9	moyen	3	2
Cuon	10	5	faible	1	0
Pontigné	106	9	bon	4	3
Le Viel-Baugé	17	7	faible	2	0
Clefs	7	4	très faible	1	0
Montpollin	0	0	très faible	0	0
Le Guédéniau	446	12	bon	6	4
Saint-Martin-d'Arcé	7	4	très faible	0	0
TOTAL	768	15		8	6



# Reptiles





## La faune vertébrée : reptiles

Les données naturalistes sont non exhaustives et tributaires de la pression de prospection. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec précaution en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations sur la période de 2010-2018.

L'état actuel de la connaissance sur les reptiles au sein de la commune de Baugé en Anjou est faible. La présence de populations de reptiles est néanmoins révélateur de l'état et de la variété des habitats sur un territoire et mérite une attention particulière.

### L'essentiel

#### Peu de connaissance

#### Le nombre d'espèces de reptiles par communes déléguées

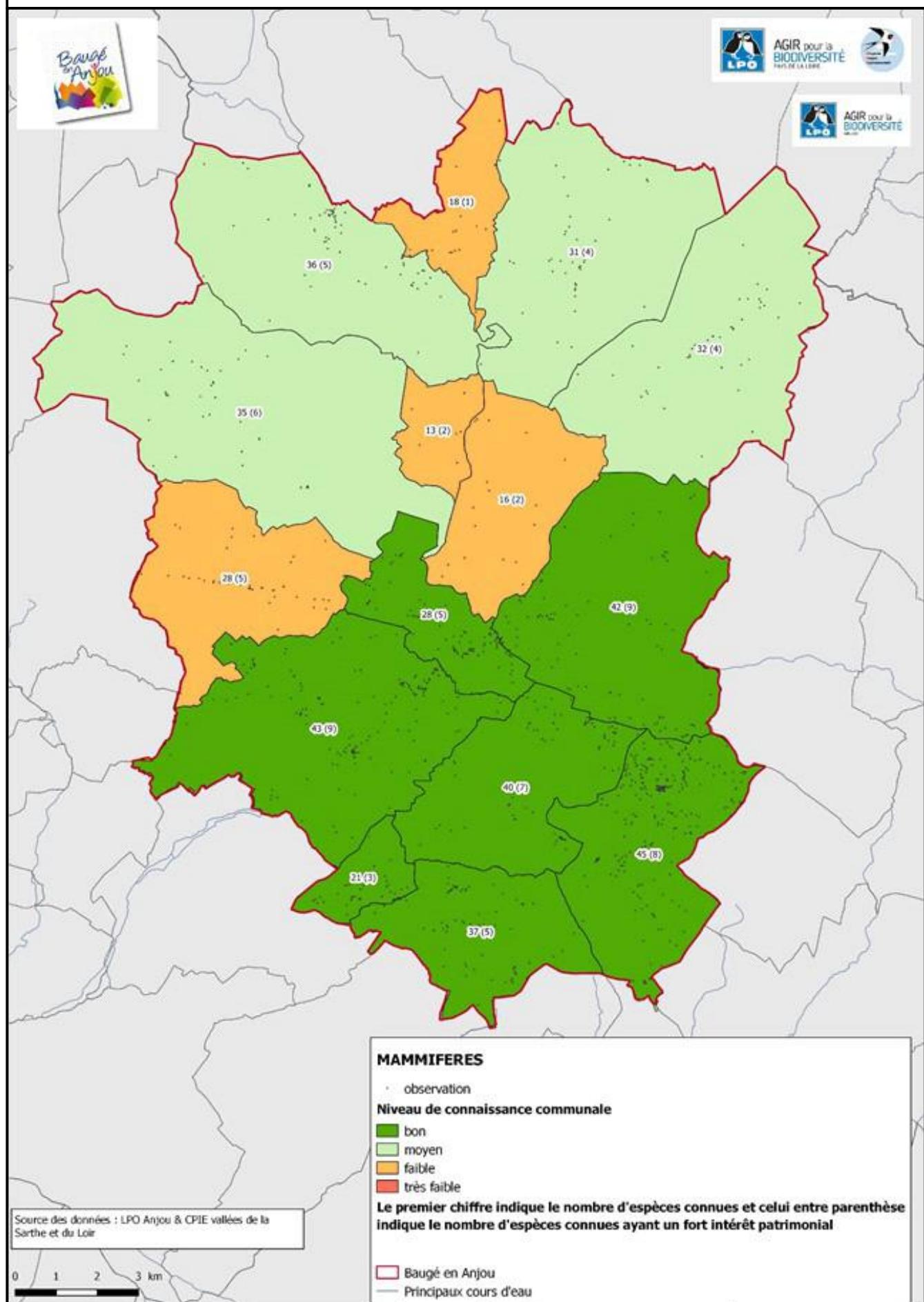
Source : LPO Anjou – 2010 - 2018

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	Niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Baugé	41	5	bon	0	0
Fougeré	8	4	très faible	0	0
Vaulandry	14	4	très faible	0	0
Echemiré	5	3	très faible	0	0
Chartrené	8	4	faible	0	0
Cheviré-le-Rouge	5	3	très faible	0	0
Saint-Quentin-Lès-Beaurepaire	2	2	très faible	1	1
Bocé	2	2	très faible	0	0
Cuon	11	5	faible	1	1
Pontigné	52	6	moyen	1	1
Le Viel-Baugé	35	7	moyen	2	1
Clefs	3	1	très faible	0	0
Montpollin	6	4	faible	0	0
Le Guédéniau	37	4	faible	0	0
Saint-Martin-d'Arcé	4	2	très faible	0	0
TOTAL	233	9		2	1



# Biodiversité

## Mammifères





## La faune vertébrée : mammifères

Les données naturalistes sont non exhaustives et tributaires de la pression de prospection. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec précaution en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations sur la période de 2010-2018.

La connaissance sur les mammifères est globalement bonne, néanmoins les données sont avant tout concentrée au sud du territoire sur les communes déléguées de Baugé, Chartené, Bocé, Cuon, Pontigné, Le Vieil-Baugé, Le Guédéniau.

L'enjeu majoritaire est essentiellement lié aux Chiroptères (Chauves-souris), d'où la présence de nombreuses données au sud de la commune, où se situent de nombreuses cavités. (*Focus Chiroptères page suivante*)

### L'essentiel

#### Chiroptères

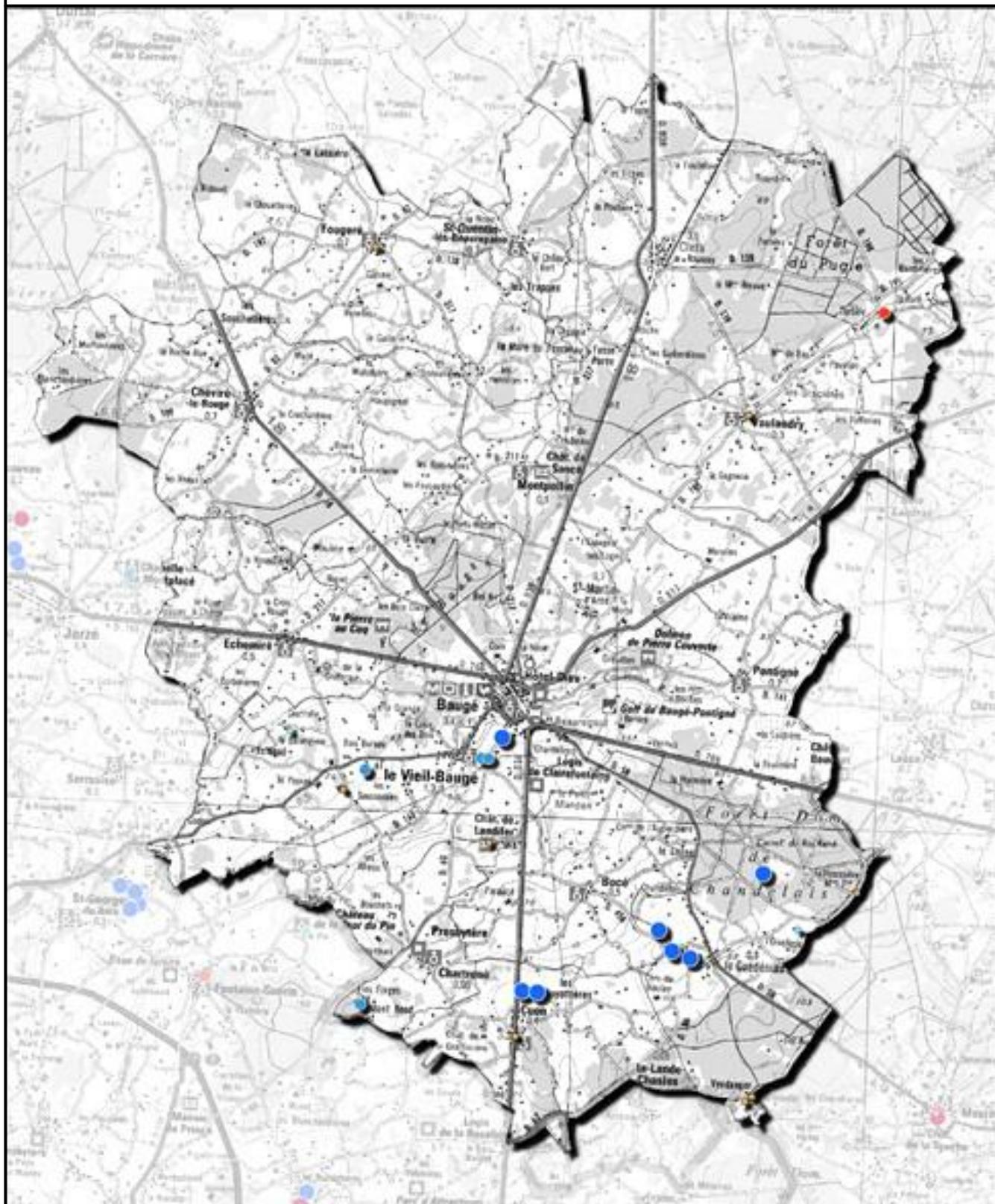
#### Le nombre d'espèces de mammifères par communes déléguées

Source : LPO Anjou – 2010 - 2018

COMMUNE	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces menacées connues	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Baugé	146	28	bon	9	5
Fougeré	110	36	moyen	10	5
Vaulandry	89	32	moyen	7	4
Echemiré	67	28	faible	7	5
Chartrené	73	21	bon	2	3
Cheviré-le-Rouge	95	35	moyen	9	6
Saint-Quentin-Lès-Beaurepaire	51	18	faible	3	1
Bocé	312	40	bon	10	7
Cuon	224	37	bon	7	5
Pontigné	216	42	bon	13	9
Le Vieil-Baugé	622	43	bon	13	9
Clefs	74	31	moyen	5	4
Montpollin	16	13	faible	4	2
Le Guédéniau	938	45	bon	12	8
Saint-Martin-d'Arcé	31	16	faible	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>3 064</b>	<b>52</b>		<b>16</b>	<b>12</b>



# Les Chiroptères



## **Enjeux chauves-souris identifiés sur la commune de Baugé-en-Anjou**

- Gîte d'hibernation :

  - National [7]
  - Régional [4]
  - Départemental [3]

- ### Gite de mise bas :

Sources :  
Données (LPO Anjou, GCPD), Scen100 (Eau)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## Biodiversité

La commune nouvelle de Baugé en Anjou est l'un des « hot spot » régional regroupant les plus forts enjeux de ces espèces menacées. Sur une centaine de sites majeurs répertoriés en Pays de la Loire, elle en héberge ainsi à elle seule plus de 10%. Ces gîtes sont des souterrains et des bâtiments concentrant ces populations vulnérables : hibernation au calme dans les vastes caves, ou mise-bas et élevage des jeunes dans les bâtiments anciens et tranquilles.

Autre fait marquant, sur 21 espèces connues en Maine-et-Loire, 20 sont présentes sur le territoire communal : l'un des records régionaux. Et comment ne pas citer le cortège remarquable de colonies d'espèces arboricoles de la Forêt de Chadelais.

En définitive, la commune concentre l'un des noyaux les plus notable des Pays de la Loire pour les chauves-souris, avec à la fois beaucoup d'espèces et des sites clefs pour la réalisation de leur cycle de vie, donc leur conservation.

### L'essentiel

**20 espèces | Sites clefs pour la réalisation du cycle de vie | « Hot spot » régional | Forte responsabilité départementale et régionale**

#### Les espèces de Chiroptères présentes à Baugé en Anjou

Source : LPO Anjou – 2010 - 2018

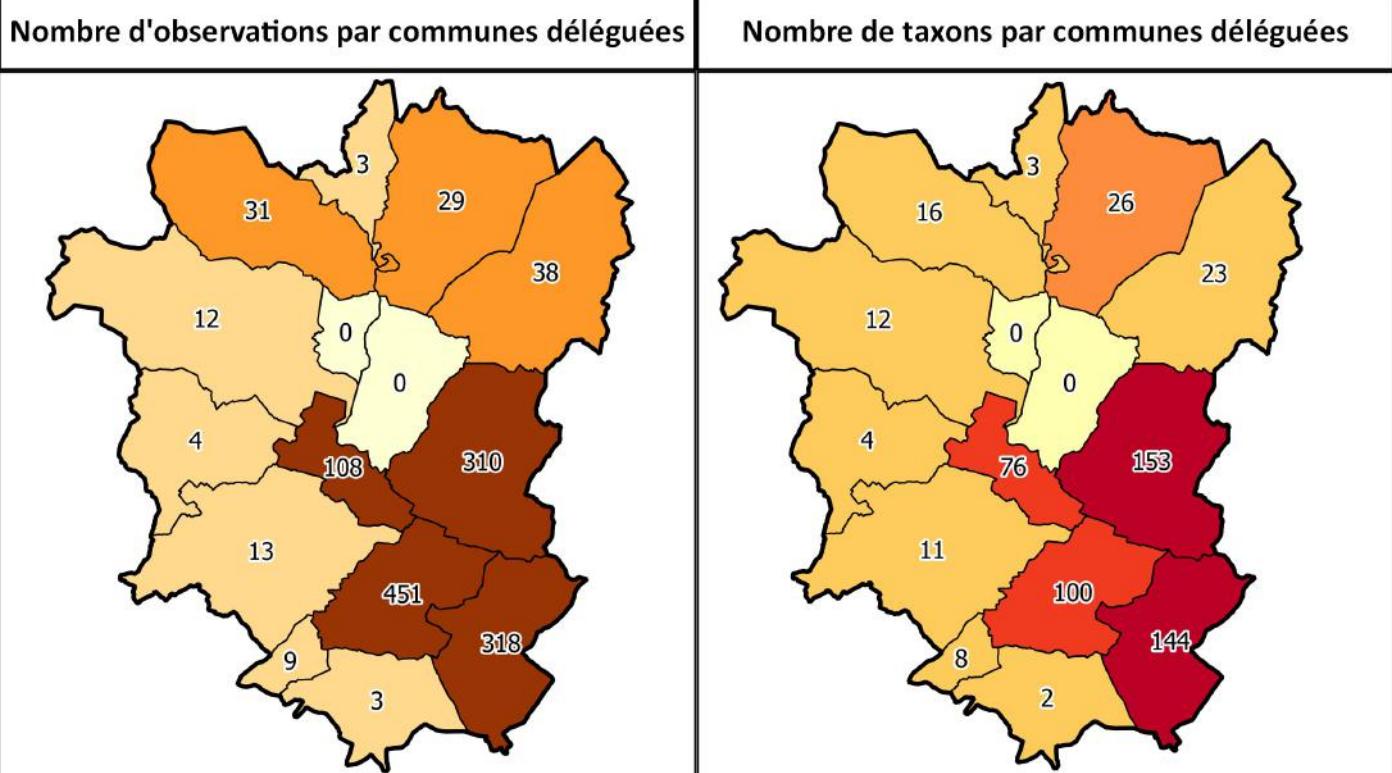
Espèces	Nombre de données	Espèce protégée	Espèce à PNA	Espèce Liste rouge
Barbastelle d'Europe	108			
Grand Murin	171			
Grand Rhinolophe	191			
Murin à moustaches	175			
Murin à oreilles échancrées	125			
Murin d'Alcathoe	11			
Murin de Bechstein	108			
Murin de Daubenton	117			
Murin de Natterer	82			
Noctule commune	34			
Noctule de Leisler	23			
Oreillard gris	14			
Oreillard roux	68			
Petit Rhinolophe	190			
Pipistrelle commune	164			
Pipistrelle de Kuhl	84			
Pipistrelle de Nathusius	10			
Pipistrelle pygmée	1			
Rhinolophe euryale	3			
Sérotine commune	70			
<b>Total</b>	<b>1749</b>			
<b>Nombre d'espèces de chauves-souris</b>	<b>20</b>	Soit 38% du total des espèces de mammifère du département		
Nombre d'espèces de mammifères	52			

\*Plan National d'Action



# Biodiversité

## La faune invertébrée inventoriée par le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA)



### Localisation des inventaires

0 6 12 km

Commune de Baugé en Anjou  
Communes déléguées  
◆ Centres Bourgs

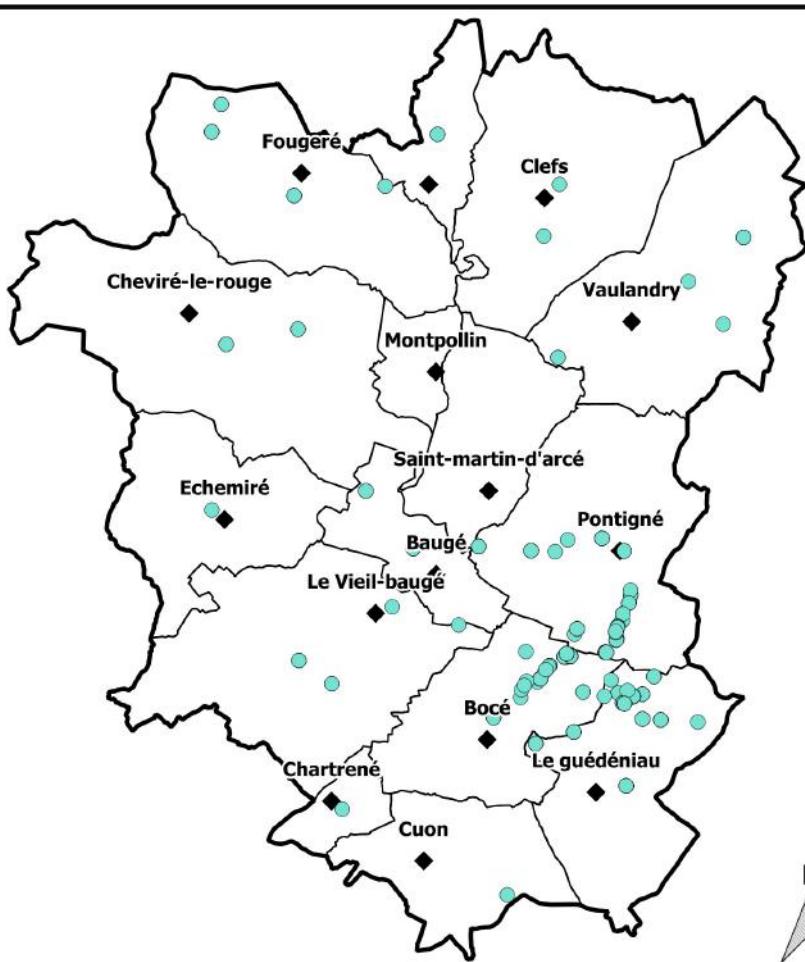
● Localisation des inventaires

#### Nombre d'observations

0  
1 - 25  
26 - 51  
51 - 100  
100 - 451

#### Nombre de taxons

0  
1 - 25  
26 - 50  
51 - 100  
100.0 - 153.0



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Groupe  
d'Etude  
des Invertébrés  
Armoricains

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018 ; Source : GRETIA 2018



# Biodiversité

## Répartition de la connaissance sur le territoire

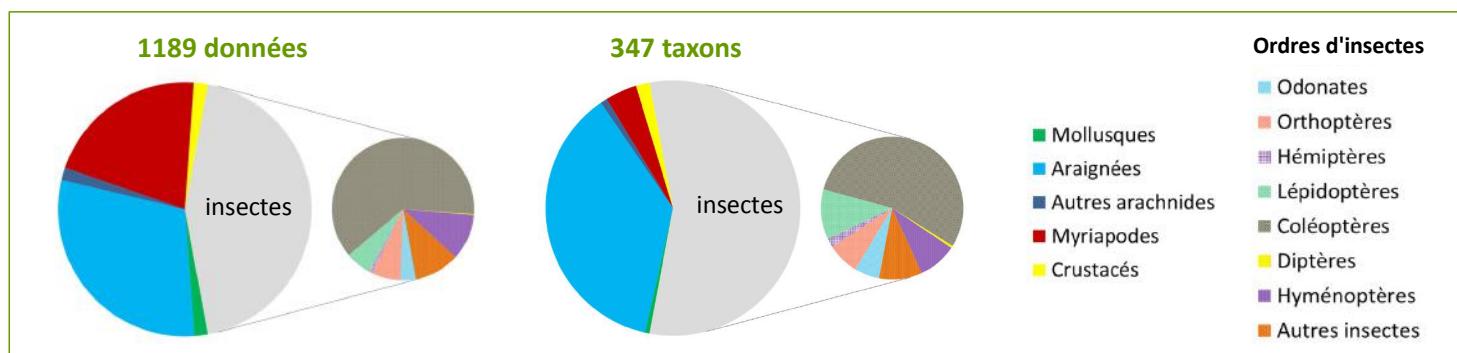
La répartition du nombre de données d'invertébrés sur les communes déléguées du territoire est inégale comme le montre la carte 1. Les communes déléguées de Baugé, Bocé, Pontigné et le Guédéniau sont celles qui bénéficient de la meilleure connaissance du fait d'études particulières menées récemment par le GRETIA sur la forêt de Chadelais et en des sites proches ainsi que d'inventaires particuliers menés plus anciennement, en particulier, par Serge Braud sur les araignées (fin des années 1990 et début 2000) et par Jean-Claude Boucournu sur la faune troglophile sur la commune du Guédéniau (années 1960 et 1970).

Le lot de données recueillies concerne **347 taxons différents**. Là encore, on observe que la richesse inventoriée dans chaque commune déléguée est très inégale, comme le montre la carte 2, ci-dessous. À ce stade, ces inégalités semblent tout à fait induites par les différences de pression d'inventaire, même si intuitivement on se doute que des communes plus diversifiées en milieux présentent de plus fortes potentialités de richesse taxonomiques que celles dont le paysage serait plus uniforme. Mais ce n'est pas pour autant qu'une commune qui présenterait un potentiel écologique plus modeste serait dénuée d'enjeu à ce sujet : son territoire peut tout à fait accueillir des espèces à haute valeur patrimoniale.

À ce stade de recueil des informations, il apparaît d'ailleurs que le territoire en entier reste globalement mal connu en matière d'invertébrés : ni le nombre de données compilées ni le nombre de taxons recensés ne sont à la mesure des potentialités des communes concernées.

## Répartition des différents groupes d'invertébrés au sein des données acquises

Les différents groupes d'invertébrés sont inégalement représentés dans ce jeu de données. La figure, ci-après, montre que les insectes représentent 45 % des données, ce qui n'est pas surprenant. Les autres grands groupes plus renseignés sur le territoire sont les araignées et les myriapodes qui cumulent à eux seuls la moitié des données. Cela est assez inhabituel et tient surtout au fait que ces deux groupes ont été spécifiquement visés dans le cadre de deux études particulières, l'une sur la forêt de Chadelais, l'autre sur son bocage périphérique. Les mollusques, par contre, qui forment également un groupe d'invertébrés diversifié, sont notablement sous-prospectés et méconnus.



Représentation des différents groupes d'invertébrés dans le lot de données recueillies et selon les proportions de taxons mentionnés (F. Herbrecht)

La figure, ci-dessus, montre que les insectes représentent près de 60 % du nombre de taxons inventoriés et les araignées presque le restant. Les myriapodes (ou mille-pattes) qui font l'objet de plus de 20 % des données ne représentent que 4 % des espèces d'invertébrés observées. Dans le détail (diagramme de droite), parmi les insectes, les coléoptères rassemblent largement le plus d'espèces connues. Les autres ordres d'insectes intrinsèquement riches en espèces - diptères, hyménoptères, lépidoptères et hémiptères - sont sur ce territoire particulièrement mal inventoriés. Même les odonates et les orthoptères sont peu représentés dans le lot de données compilées. C'est généralement l'inverse, sur bien d'autres EPCI, du fait que ces deux groupes sont bien plus faciles à étudier et font donc souvent l'objet d'inventaires. On notera que là encore, les mollusques sont les parents pauvres de la biodiversité connue, car seules quelques rares espèces sont mentionnées dans le jeu de données alors que ce groupe doit être relativement bien représenté sur ce territoire, en réalité.



# Biodiversité

## Observations remarquables et potentialités en matière d'invertébrés continentaux

Neuf ZNIEFF de type 1, parmi les vingt et une qui sont concernées, peu ou prou, par une partie au moins des communes composant l'EPCI, recensent des espèces d'invertébrés jugés déterminants selon la liste de 1999. Quarante-six espèces sont concernées, en majorité des papillons de jour. À noter qu'une bonne part des espèces citées dans les ZNIEFF du secteur relève d'observations assez anciennes, dont beaucoup, devraient être réactualisées. À noter également que certaines espèces concernées sont relativement répandues et communes, du moins dans le contexte géographique local. Citons par exemple le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) ou le Flambé (*Iphiclides podalirius*).

D'autres taxons paraissent plus sensibles et/ou de niveau d'intérêt largement supérieur. Nous en évoquons ci-dessous une douzaine, regroupés par cortèges liés aux grands types de milieux à potentialités majeures, dans le contexte local..

### Cavités souterraines

Sur le territoire concerné, il s'agit essentiellement d'anciennes caves ayant pu servir aussi de site d'extraction de calcaire, mais il n'y a pas de réseau karstique. Une seule espèce remarquable vivant dans le milieu souterrain est à évoquer sur l'EPCI, les autres taxons connus dans lesdites caves étant beaucoup plus communs ou seulement accessoirement liés aux cavités. Il s'agit de l'araignée ***Meta bourneti***, autrefois observée dans une cave au Guédéniau, mais retrouvée récemment dans la cave de Chartrené, à Baugé.



L'araignée troglophile *Meta bourneti* (cliché : Philippe Garcelon)

### Zones humides

Les plans d'eau sont relativement rares en ce secteur calcaire et localement sableux. Ils sont localisés dans les fonds de thalwegs, en bordure ou plus souvent axés aux ruisseaux qui parcourent le territoire et peuvent alors avoir pour origine des extractions de tourbes. Quelques sites d'étangs ont fait l'objet d'inventaire de leurs libellules, mais à notre connaissance, les espèces les plus remarquables qui y furent observées (comme l'Æschne isocèle, par exemple), n'y ont pas été revus depuis assez longtemps. Une araignée rare et sensible a également été signalée dans la ZNIEFF concernant l'étang de Chartrené : la **Dolomède des tourbières (*Dolomedes fimbriatus*)**.

Cette donnée serait à réactualiser tant cette espèce est désormais menacée, tout en prenant soin de vérifier qu'il ne s'agit pas, en cas de nouvelle observation, d'une autre espèce très affine et connue en Anjou : la Dolomède des marais (*Dolomedes plantarius*). Mais cette dernière est encore plus rare !



Une femelle de *Dolomedes plantarius* et sa descendance (cliché M. Lagarde - GRETIA), espèce à recherche sur le territoire

À noter que le ruisseau « le Verdun », petit affluent du Loir, accueillait autrefois une écrevisse menacée, l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) dans sa partie amont sur la commune de Clefs, ce pour quoi le secteur avait été désigné en ZNIEFF de type 1.

Parmi les papillons « mythiques » qui volaient dans les bas-marais et prairies tourbeuses de ce secteur de l'Anjou, et notamment en vallée des Cartes, on peut citer le Fadet des laîches (disparu dans les années 1990), la Mélitée noirâtre, le Nacré des sanguisorbes, l'Azuré des mouillères. Ce dernier existe toujours dans la vallée des Cartes, mais du côté sarthois. Il s'y porte relativement bien, mais c'est désormais la dernière station régionale de cette espèce menacée au niveau français.

En définitive, les zones humides de l'EPCI ont beaucoup régressé et leurs potentialités ont été érodées, mais il conviendrait de réactualiser la connaissance des invertébrés qu'elles sont encore susceptibles d'accueillir car de nombreux groupes et espèces très intéressantes pourraient encore se maintenir localement.



# Biodiversité

## Pelouses sèches

Ces milieux ne sont guère nombreux et encore moins étendus dans le paysage actuel de l'EPCI. Ils peuvent néanmoins former encore de petites surfaces dans un délaissé agricole, en bordure d'un chemin, aux abords d'une habitation, d'une cavité, d'une lisière... Peu d'espèces remarquables de pelouses ont été signalées ici, contrairement à bien d'autres secteurs de l'Anjou blanc qui en sont plus riches. **L'Azuré du serpolet (*Maculinea* = *Phengaris arion*)** est une grande lycène protégée qui se contente parfois de ces petites surfaces de pelouses et d'ourlets calcicoles, dans lesquelles croît sa plante-hôte l'Origan, pour se maintenir.



L'Azuré du serpolet (cliché F. Herbrecht)

## Fourrés, bosquets et forêts

Le territoire de l'EPCI est somme toute relativement boisé. Les clairières, coupes, lisières et autres habitats présylvatiques accueillent d'assez nombreuses espèces de papillons ou d'orthoptères et constituent même parfois un refuge pour certaines. La Lucine (*Hamearis lucina*), un papillon très localisé en Pays de la Loire, dont la chenille se développe sur primevère, a encore été observée récemment dans la ZNIEFF Bois et « Vallée du Couasnon entre Baugé et Pontigné ».

Mais les forêts sont surtout le refuge pour les espèces véritablement forestières et la présente EPCI s'illustre, à ce propos, par la présence de la forêt de Chadelais. Parmi les espèces forestières qui peuplent ce massif, un des plus beaux massifs de la Région, on compte notamment des grands carabes. Chadelais, effectivement accueillait quasiment toute la faune régionale en *Carabus*, *Cyphrus* et *Calosoma*, y compris des espèces qui aujourd'hui sont devenues quelque peu mythiques, comme *Calosoma sycophanta*, ce grand insecte arboricole chasseur de Chenilles processionnaires. Néanmoins, 3 grands carabes sont encore régulièrement observés sur le massif ou en ses abords :

- le **Carabe des champs (*Carabus arcensis*)** : connu depuis longtemps en forêt de Chadelais, le Baugeois concentrant à peu près toutes les données récentes de ce carabe déterminant en Pays de la Loire ;
- le **Carabe à reflets d'or (*Carabus auronitens*)** : occupe surtout quelques forêts du nord de la Sarthe et de Mayenne et (sous une forme spécifique) une en Vendée. Très localisé en Anjou, il y est en extrême limite climatique ; malgré tout, il a pu être retrouvé en 2016 à Chadelais
- le **Carabe bijou (*Carabus monilis*)** : a semble-t-il toujours été assez localisé dans la région, mais a régressé encore. Présent surtout dans les contrées proches de la Loire. Retrouvé en 2007 sur Pontigné par O. Durand.



De gauche à droite : *Carabus arcensis*, *Chrysocarabus auronitens* et *Carabus monilis* (cliché Siga et Berniedup)

Beaucoup d'autres arthropodes forestiers sont connus à Chadelais, notamment car cette forêt a fait l'objet d'une étude spécifique récente. Il occupe la litière, le bois mort ou vivant, le feuillage, les champignons, etc. Mais aucune espèce extraordinaire n'a été recensée dans ce cadre. Parmi les « mangeurs de bois mort », deux longicornes bien colorés sont néanmoins à signaler, car leur répartition reste fragmentée dans le Massif armoricain : *Dinoptera collaris* et *Rosalia alpina*.

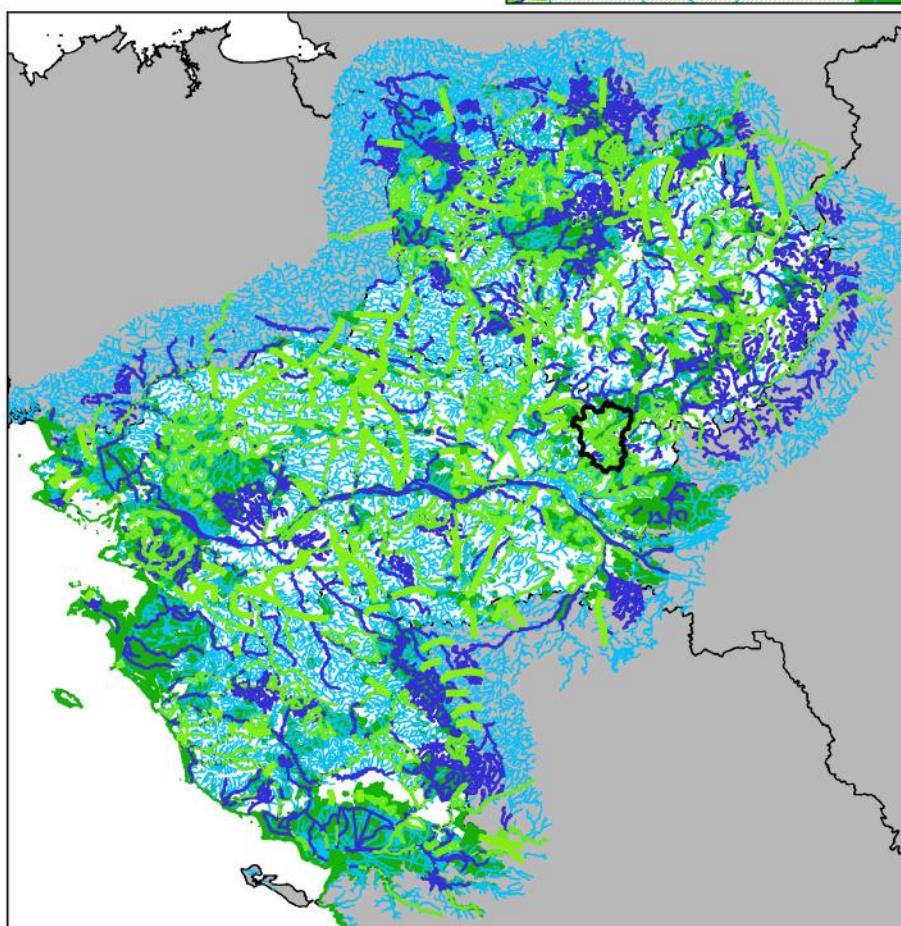
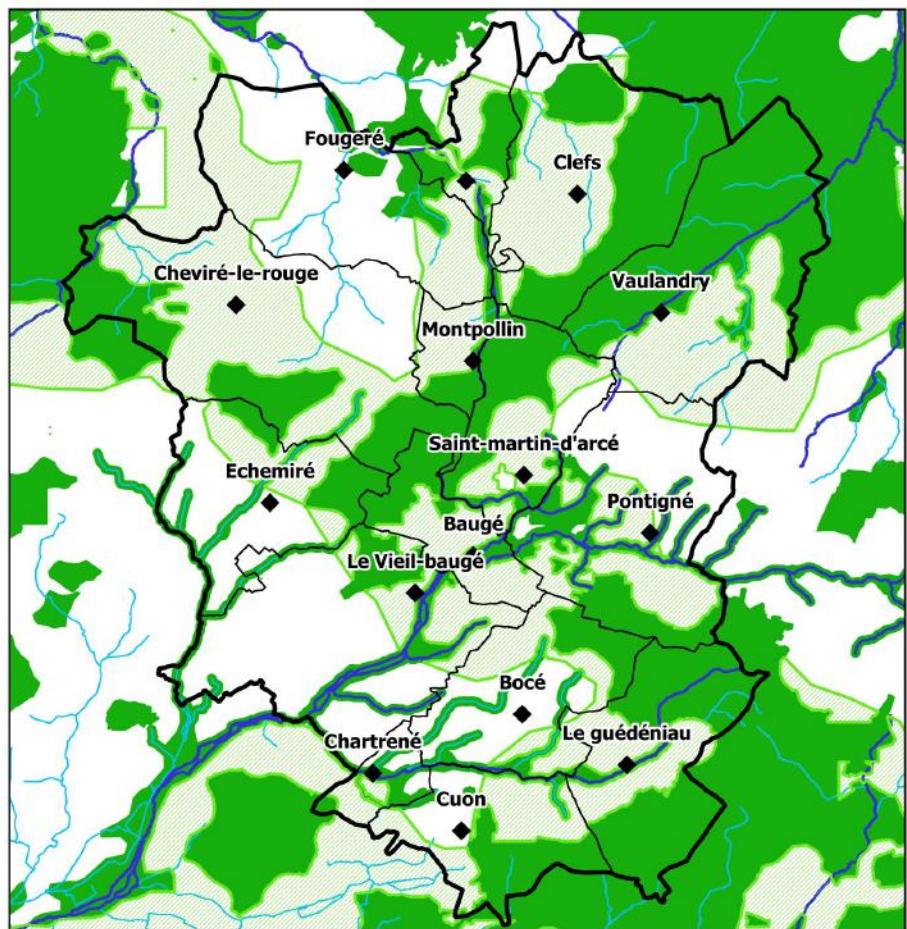
Cette dernière espèce, qui est protégée aux niveaux national et européen, est bien connue en Val de Loire et dans le Marais poitevin. Mais à l'occasion, on la trouve aussi en dehors de ces deux bastions, par exemple aux Garennes, au Vieil-Baugé, où elle a été observée par Nelly Leroy en 2014.



À gauche, *Rosalia alpina* (cliché Jacques Riffé), *Dinoptera collaris* à droite (cliché Siga)

# Biodiversité

## Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

25 0 25 50 75 100 km

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018 ; Source : © SRCE Pays de la Loire, 2015

# Biodiversité

## Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique considère 31% du territoire régional en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Ces réservoirs et ces corridors constituent la « Trame Verte et Bleue » (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 3 sous-trames : boisée, bocagère, milieux humides. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames.

Les données du SRCE sont pertinentes à l'échelle régionale, la TVB n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle communale ou parcellaire, la carte à l'échelle de Baugé en Anjou est indicative, il sera nécessaire à la commune de réaliser une Trame Verte et Bleue plus fine et pertinente à échelle communale.

D'après le SRCE 75 % du territoire de la commune de Baugé en Anjou est le support de la Trame Verte et Bleue régionale, notamment de part la présence de massifs forestiers importants liants les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire.

### Détail des réservoirs de biodiversité de la « Trame Verte et Bleue » du SRCE, à l'échelle de la commune de Baugé en Anjou et de la région Pays de la Loire.

#### TRAME VERTE

Superficie sur la commune de Baugé en Anjou (ha)	% du territoire intercommunal	Superficie en région Pays de la Loire (ha)	% de la région
20 219	74,8	938 561	29,0

#### TRAME BLEUE

Linéaire de cours d'eau « corridors » - Baugé en Anjou (km)	Linéaire de cours d'eau « réservoir de biodiversité » - Baugé en Anjou (km)	Linéaire de cours d'eau « corridors » - Pays de la Loire (km)	Linéaire de cours d'eau « réservoir de biodiversité » - Pays de la Loire (km)
177,8	80,9	28 684,56	10988,52

**SRCE :** Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est à dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan locaux d'Urbanisme).

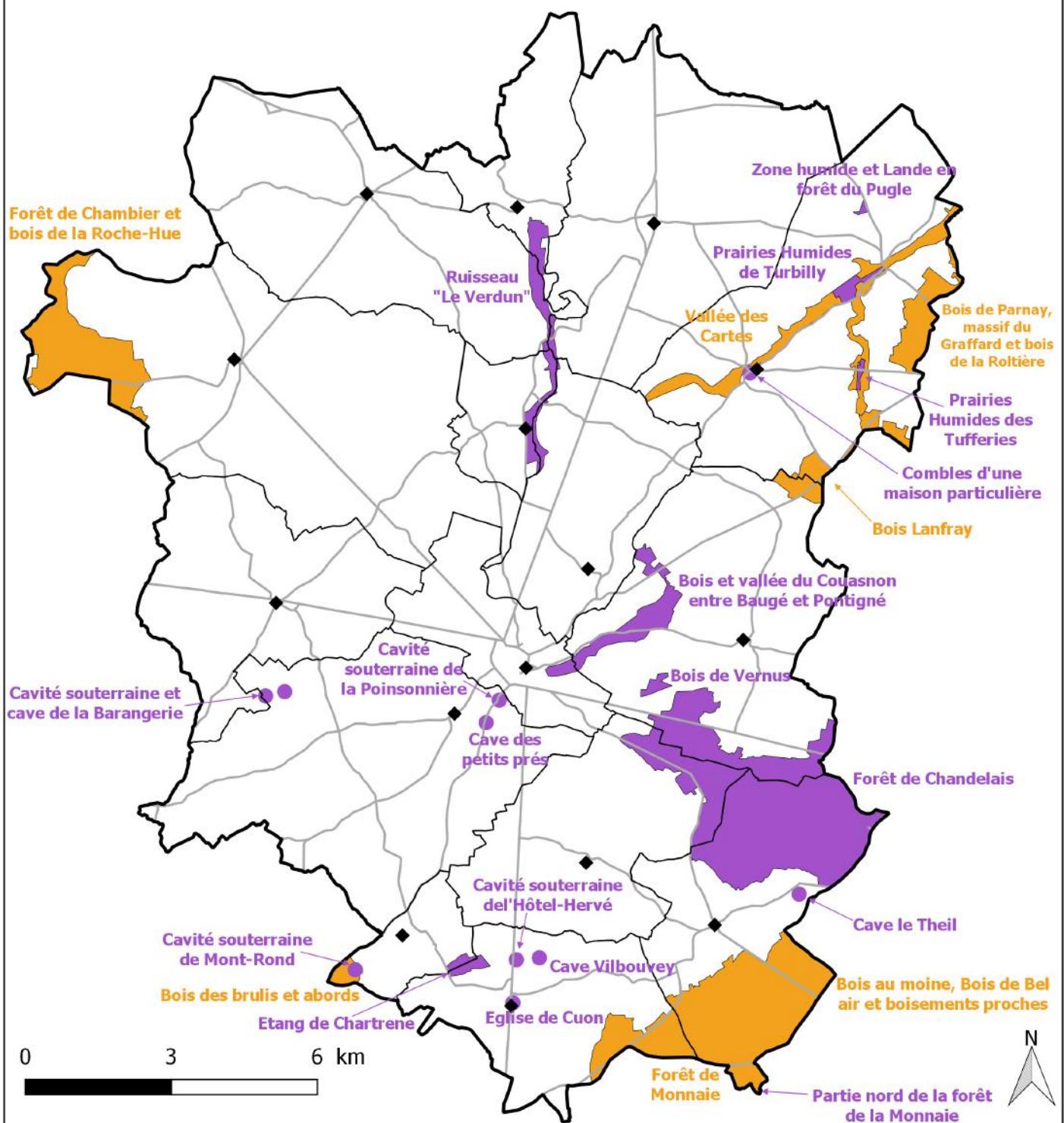
Le SRCE sera remplacé à terme par le SRADDET des Pays de la Loire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) qui devrait être approuvé à l'horizon 2020. Ce nouveau document intègrera le volet des continuités écologiques ciblé par le SRCE mais également les orientation stratégiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement. Ce nouveau document a pour ambition de poser les bases d'un projet de territoire transversal et de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire régional à l'horizon 2050.

**Réservoir de biodiversité :** espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

**Corridor :** voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

# Zonage nature

## Les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à Baugé en Anjou



◆ Chef Lieu Baugé en Anjou

— Routes principales

□ Communes déléguées

■ Commune de Baugé en Anjou

### Zonage ZNIEFF

■ ZNIEFF de type I

■ ZNIEFF de type II



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018

Source : © MNHN 2015, BD Topo 2017

# Zonage nature

## Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La commune de Baugé en Anjou comporte de nombreuses ZNIEFF de type I et de type II qui couvrent au total plus de 10% de la surface communale.

C'est la commune déléguée du Guédéniau qui en présente la plus grande surface avec la ZNIEFF I de la Forêt de Chadelais et la ZNIEFF II du bois au moine et du bois de Bel air, soit 65 % de son territoire. De nombreuses ZNIEFF se superposent avec des territoires ENS, Natura 2000 et leurs abords, présentant des enjeux importants, comme les ZNIEFF de la vallée des cartes, de Turbilly, de la Tufferie, des bois et vallées du Couasnon.

La commune comporte également de nombreuses ZNIEFF « ponctuelles » qui identifient des caves, cavités ou constructions propices à l'accueil de chauves-souris, notamment dans le sud de son territoire, révélant un enjeux fort pour la préservation des Chiroptères.

### L'essentiel

10% du territoire | De nombreuses ZNIEFF I liées aux Chiroptères

#### Les ZNIEFF I et II par commune, en hectare et en % de la surface communale

Classement par ordre d'importance :



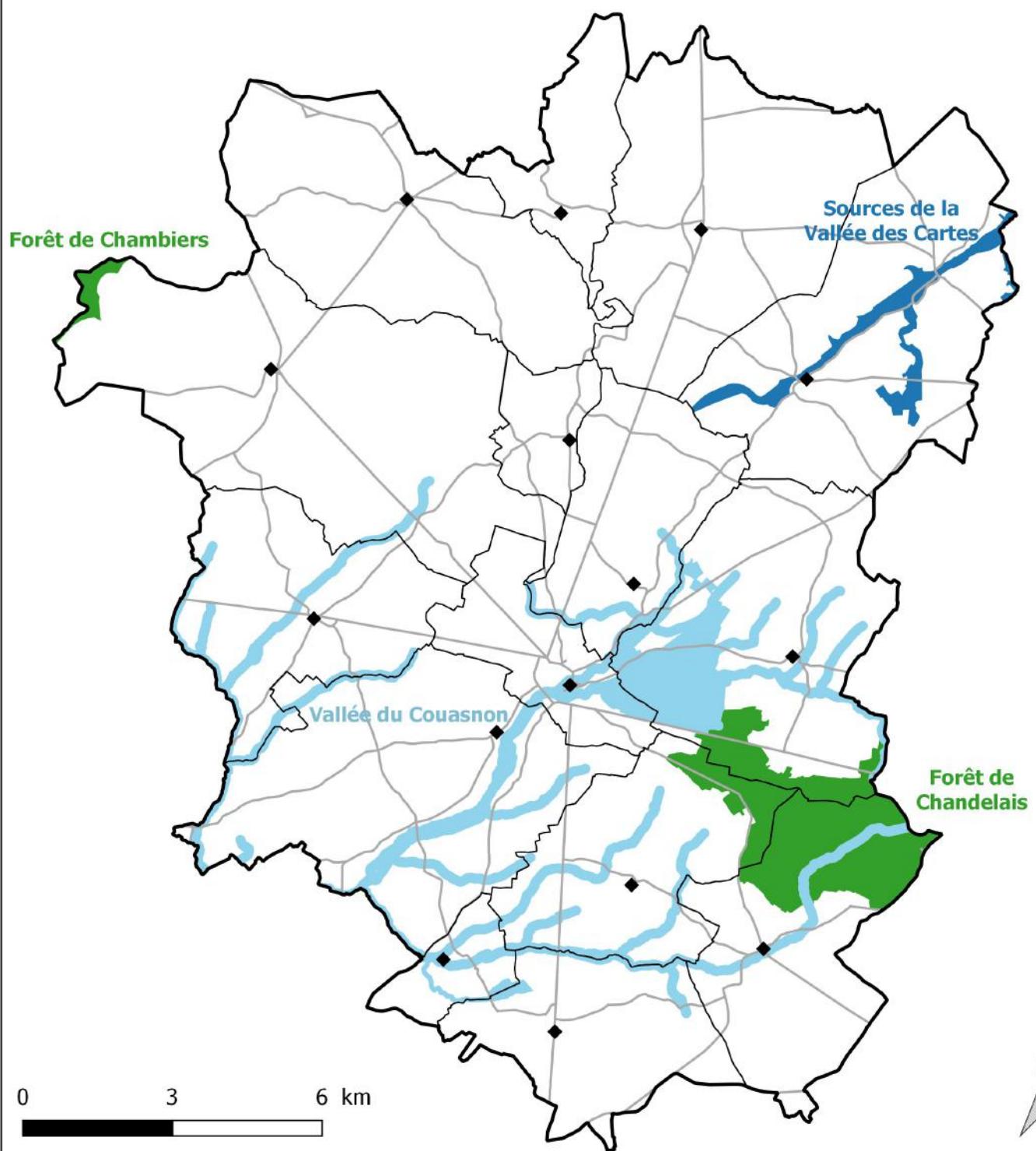
Communes	ZNIEFF de type 1		ZNIEFF de type 2	
	surface (ha)	% de la surface communale	surface (ha)	% de la surface communale
Baugé	13,8	1,6	0	0
Bocé	182,1	11,2	0	0
Chartrené	9,0	2,4	26,04	6,9
	+ 1 ZNIEFF ponctuelle (cavité)			
Cheviré-le-rouge	0	0	338,51	9,3
Clefs	9,1	0,3	0	0
Cuon	15,0	1,1	145,81	11,1
	+ 3 ZNIEFF ponctuelles (église et cavités)			
Echemiré	0	0	0	0
Fougeré	33,9	1,4	0	0
Le Guédéniau	614,0	33,8	566,9	31,2
	+ 1 ZNIEFF ponctuelle (cave)			
Le Vieil-Baugé	0,1	0	0	0
	+ 4 ZNIEFF ponctuelles (2 caves et 2 cavités souterraines)			
Montpollin	38,0	8,4	0	0
Pontigné	372,5	15,1	37,83	1,5
Saint-Martin-d'Arcé	15,1	1,1	0	0
Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	28,6	3,8	0	0
Vaulandry	33,8	1,2	416,72	14,9
	+ 1 ZNIEFF ponctuelle (combles)			
Commune de Baugé en Anjou	1365,0	5,7	1531,81	5

*Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :*

- **ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique**
- **ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

# Zonage nature

## Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) au sein de la commune de Baugé-en-Anjou



- ◆ Centres Bourgs
- Routes principales
- Communes déléguées
- Commune de Baugé en Anjou

### Espaces Naturels sensibles

- Espaces forestiers
- Espaces d'étangs, marais et tourbières
- Espaces de rivières et vallées alluviales



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © Département de Maine-et-Loire 2017, BD Topo 2017

### *Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

Le territoire de Baugé en Anjou compte 3 Espaces Naturels Sensibles, chacuns liés à des types de milieux différents, témoignant de la diversité du patrimoine naturel et paysager de la commune :

- ENS « Vallée du Couasnon » : rivières et vallées alluviales
- ENS « Source de la vallée des Cartes » : étangs, marais et tourbières
- ENS « Forêt de Chadelais » : milieux forestiers.

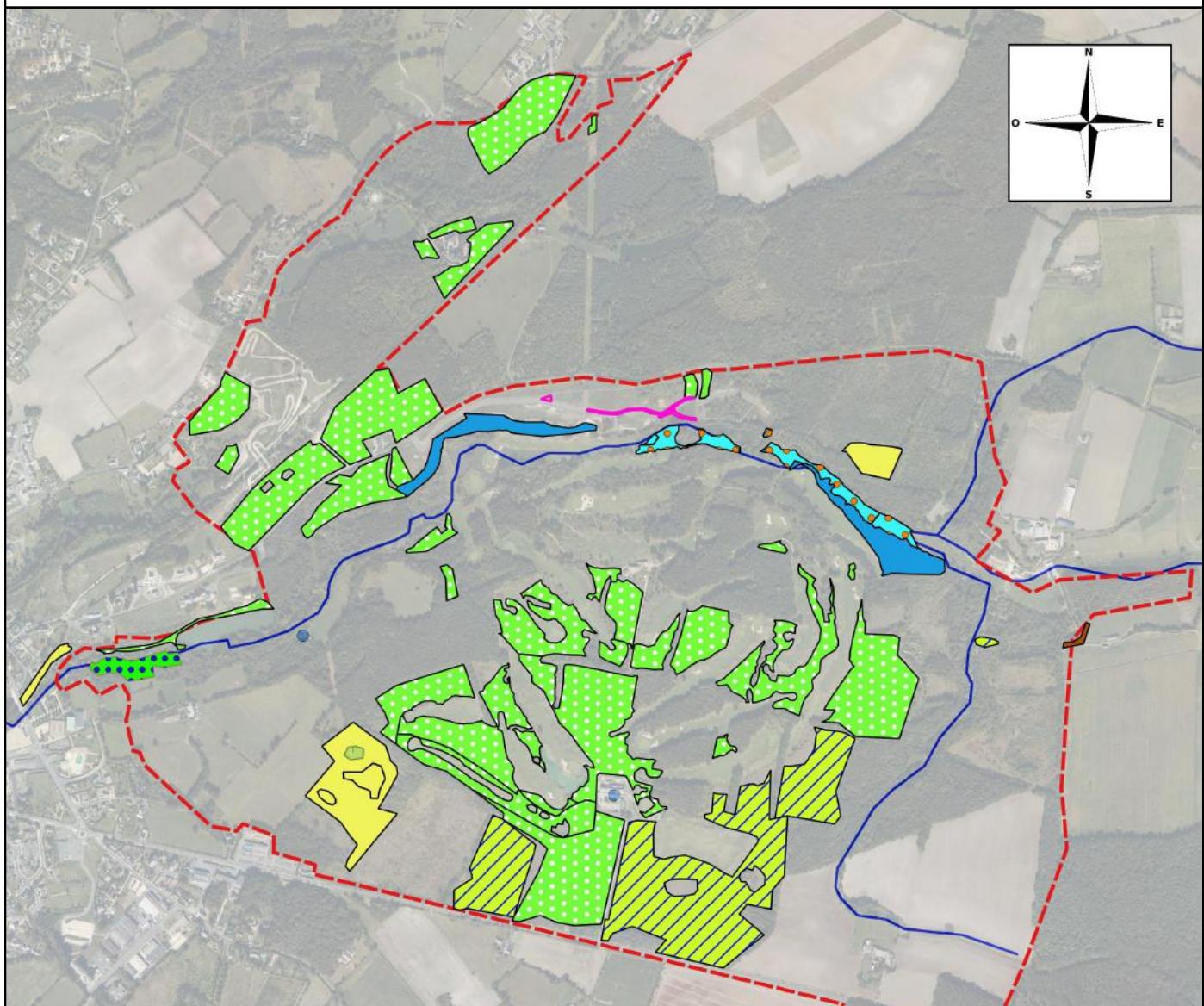
Ces 3 ENS et la frontière avec l'ENS de la forêt de Chambier comptent 3 351 ha, soit 12,4% du territoire communal.

***Double page sur chaque ENS à suivre***

### *L'essentiel*

**3 ENS | 12,4% du territoire | Diversité d'habitats et d'espèces**

## Espace Naturel Sensible « Vallée du Couasnon » - Focus



### LEGENDE

#### Habitats d'intérêt communautaire

- Forêt de ravin et de pente
- Aulnaies frênaie marécageuses
- Forêts riveraines et alluviales de l'Alnion incanae
- Fourrés à Juniperus communis
- Végétation de bas marais neutro-alcalin
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitude
- Pelouses médio-européenne du Xérobromion
- Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus
- Gazons pionniers eurosibériens des sables calcaires



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
ANJOU

Réalisation : LPO Anjou, 2018

# Zonage nature

## L'Espace Naturel Sensible « Vallée du Couasnon »

L'Espace Naturel Sensible « Vallée du Couasnon » représente une superficie d'environ 2 710 ha de rivière et de vallée alluviale. Une portion de cet ENS, située sur la partie Est de la commune de Baugé est reconnue depuis toujours pour sa très haute valeur patrimoniale tant par la mosaïque des habitats que par la diversité des espèces qui s'y épanouissent. Ce site présente, sur ses 400 ha, une vallée humide, boisée et encaissée au sein de laquelle circule le Couasnon. En remontant le coteau vers le sud, les boisements de feuillus et de résineux laissent peu à peu place aux prairies sèches et calcaires de plateau. Ces habitats tendent, pour la majeure partie d'entre eux à se refermer et se dégrader au fil de l'abandon progressif des activités agricoles.

### Une richesse faunistique et floristique remarquable liée à la diversité des milieux rencontrés

- > **10 habitats reconnus d'intérêt communautaire à l'échelle européenne parmi lesquels se distinguent :** les Gazons pionniers eurosibériens des sables calcaires, les pelouses médio-européennes du *Xerobromion* ligérien, le bas marais alcalin à petites herbes et la Forêt de ravin à Frênes et Érables.
- > **De nombreuses espèces faunistiques patrimoniales :** oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Pic noir..), de Mammifères (14 espèces de chauves-souris), d'Amphibiens, de Reptiles et autres invertébrés dont certains d'intérêt européen (Vertigo des Moulins, Agrion de Mercure).
- > **Une flore spécifique protégée :** L'Odontites de Jaubert (protégée au niveau national), 9 espèces protégées à l'échelle régionale dont la Germandrée botryde (connue sur seulement 5 stations à l'échelle départementale), 143 espèces déterminantes ZNIEFF.

### > Enjeux de préservation du patrimoine naturel

Suivi des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial. Plan de gestion et de valorisation de ces espaces afin qu'ils conservent ou retrouvent, pour les plus dégradés d'entre eux, toute leur potentialité et leur fonctionnalité écologique. Accompagnement des travaux écologiques de restauration et de renaturation du Couasnon.

### > Enjeux de gestion des espaces de biodiversité ordinaire

Reconquête de prairies sèches et humides qui se referment progressivement par le développement de ligneux afin de maintenir la mosaïque d'habitats spécifique à ce secteur de l'ENS. Mise en place et accompagnement d'une gestion douce et différenciée des bords de sentiers par fauche tardive et de la végétation en bordure de l'étang communal afin d'y favoriser l'épanouissement d'une faune et d'une flore plus diversifiées.

### > Enjeux de préservation du patrimoine paysager

Maintien des espaces ouverts qu'ils soient humides ou secs et qui tendent à se refermer dégradant ainsi les conditions d'accueil de la faune et de la flore. Ces actions permettent de préserver la diversité des habitats riches et variés de ce site mêlant vallon humide et plateau sec.

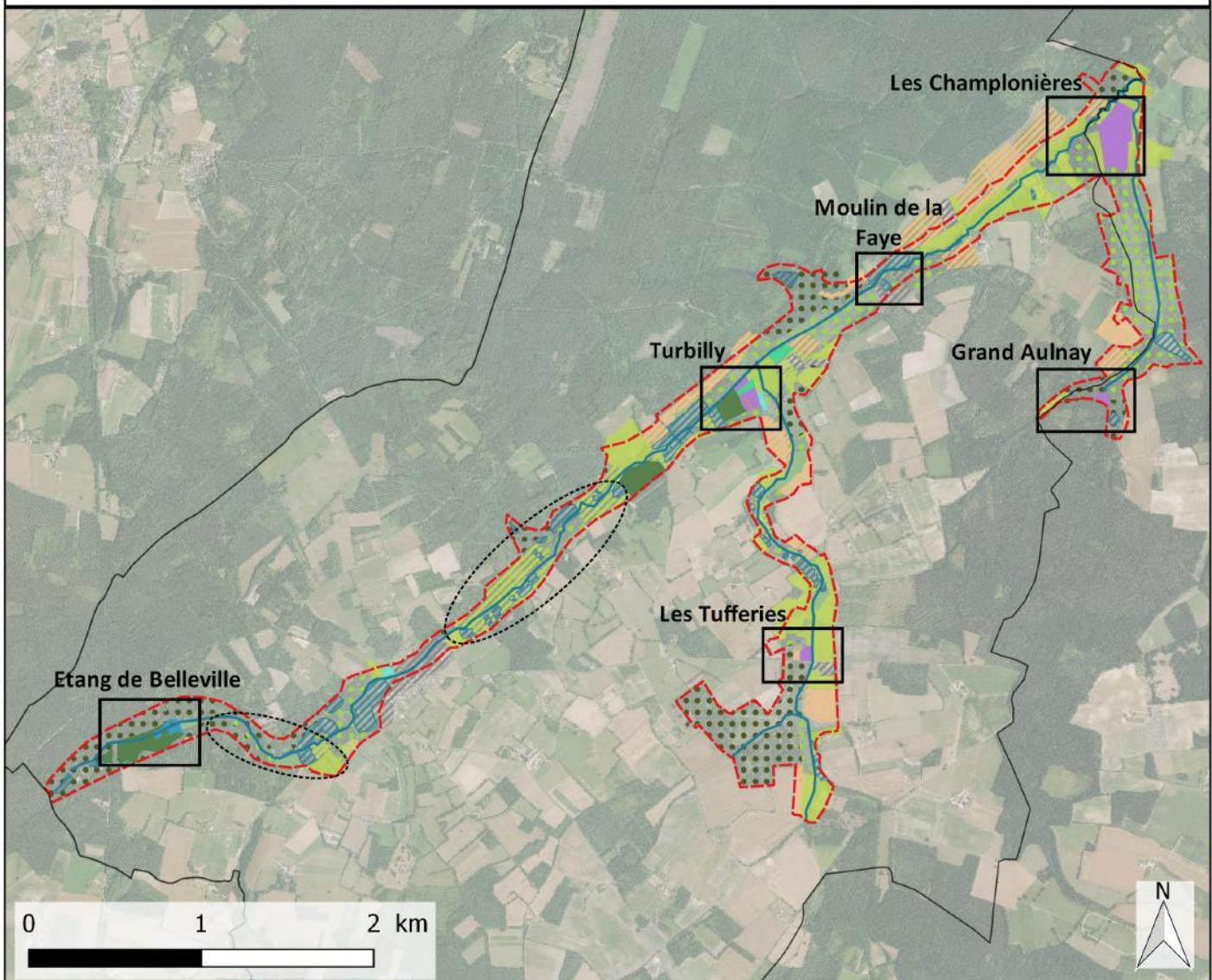
### > Enjeux de valorisation du site de l'ENS

Faire découvrir au plus grand nombre toute la richesse de ce site reconnu depuis toujours par les naturalistes à travers la réalisation d'un sentier de sensibilisation et d'un programme d'animations spécifiques à destination des scolaires et du grand public. L'actuel sentier des Fougères serpente au cœur même de ce site remarquable.



# Zonage nature

## Espace Naturel Sensible "Sources de la vallée des Cartes" - Focus



### LEGENDE

  Limites communales

  Périmètre du site ENS

#### Secteurs à enjeux

*Préservation du patrimoine naturel*

— Ruisseau des cartes et affluents

  Secteurs à enjeux prioritaires

  Secteurs à enjeux secondaires

#### Habitats d'intérêt communautaire

  Bas-marais neutro-alcalins

  Cladie

  Lac eutrophe naturel à végétation

#### Habitats d'intérêt écologique fort

  Mégaphorbiaies

  Roselières à phragmites

  Saussaies marécageuses

  Forêts alluviales à aulne et frêne

#### Occupation du sol majoritaire

  Habitations

  Jardins

  Espaces cultivés

  Etangs

  Boisements

  Peupleraies

  Prairies (fauche, pâturage)



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir , CG72, BD ORTHO 2013

# Zonage nature

## L'Espace Naturel Sensible « Aux sources de la vallée des cartes »

Un site connu et étudié : réalisation d'un diagnostic écologique en 2013 par le CPIE – d'un diagnostic agricole en 2015 par la chambre d'agriculture de Sarthe – d'un diagnostic écologique en 2016 par le Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de la Loire – d'un plan de gestion de l'ENS finalisé en 2018 par le CPIE et le CEN Pays de la Loire.

Le site s'étend sur 303 ha sur les communes de Baugé en Anjou en Maine-et-Loire et Savigné-sous-le-Lude en Sarthe. Il se trouve en partie au sein du site Natura 2000 Vallée du Loir. Cette vallée aujourd'hui dégradée a connu de grandes évolutions depuis les années 1950, avec une forte déprise agricole, la plantation de nombreuses parcelles en peupliers et en pins et la création de nombreux plans d'eau de loisir.

Le site présente une grande richesse faunistique et floristique liée aux milieux humides :

**3 habitats d'intérêt communautaire** : Bas marais neutro-alcalins, étang eutrophe avec végétation et cladie. De nombreuses espèces patrimoniales : d'oiseaux (Cisticolles des joncs), de mammifères (Chiroptères), d'amphibiens, de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure, Azuré des Mouillères...).

**Une flore spécifique et protégée** : Spiranthe d'été protégée au niveau national, 13 espèces protégées au niveau régional (Gentiane pneumonanthe, Parnassie des marais, Orchis des marais, Trèfle d'eau...), 67 espèces déterminantes ZNIEFF.

### > Enjeux de préservation du patrimoine naturel

Suivi et gestion des habitats d'intérêt pour leur maintien et l'amélioration de leur état de conservation (*secteur à enjeux prioritaires*), voire reconquête d'habitats patrimoniaux aujourd'hui dégradés (*secteurs à enjeux secondaires*). Bonne gestion du ruisseau des cartes et de sa ripisylve.

### > Enjeux de gestion des espaces de biodiversité ordinaire

Maintien et gestion adapté des prairies permanentes essentielles à la qualité du site et à l'accueil d'espèces patrimoniales et protégées. Gestion vertueuse et propice à l'accueil de biodiversité des nombreux étangs de loisirs qui occupent une grande partie du site.

### > Enjeux de préservation du patrimoine paysager

Maintien des espaces ouverts voire reconquête des paysages patrimoniaux caractéristiques des petites vallées humides face à la frenche fermeture du paysage depuis les années 1950.

### > Enjeux de valorisation du site de l'ENS

Faire découvrir ce site au grand public et scolaire grâce à un programme d'animations et la réalisation d'un sentier pédagogique.



Azuré des mouillères - Turbilly



Gentiane Pneumonanthe



Chantier apprentis à Turbilly (Natura 2000)

Entretien de bas-marais neutro-alcalins

## L'Espace Naturel Sensible « Forêt de Chadelais »

Un site connu et étudié :

- nombreux suivis et inventaires sur des groupes diversifiés (avifaune, mammifères, amphibiens, champignons par la LPO Anjou et les Naturalistes Angevins notamment),
- suivis spécifiques de cavité à chauves-souris « les Caves de Chanzelles » quasi annuel depuis 1988,
- diagnostic et marquage d'arbres à cavités (Pics et Chiroptères) en 2009 (LPO Anjou),
- déploiement du Plan Régional d'Action « Grenouille Rousse » (2011 à 2015),
- opération de télémétrie et préconisations de gestion forestières en faveur des chiroptères (LPO Anjou 2011),
- accompagnement du renouvellement du plan d'aménagement sur le volet « faune » (LPO Anjou, 2014),
- accompagnement de la gestion courante sur le site (LPO Anjou, annuel depuis 2010), travaux d'inventaire et de caractérisation de la biodiversité forestière régionale englobant le site de Chadelais (Invertébrés (GRETIA)/flore et habitats (CBNB)/chiroptères (LPO Anjou), 2015 à 2018)

Représentant emblématique des forêts âgées, cet ENS est le massif forestier domanial le plus remarquable du Maine-et-Loire. Ce peuplement est dominé de feuillus conduits en futaie et présentant des milieux annexes assez diversifiés : étangs et mares temporaires, landes plus ou moins boisées, prairies calcicoles et pelouses, cavités souterraines à chiroptères.

De par l'âge et le continuum temporel des parcelles forestières, ce boisement représente l'un des optimums forestiers du département avec une forte naturalité de certaines parcelles, malgré une grande homogénéité. On y retrouve ainsi des espèces parmi les plus liées aux stades matures et « naturels » des boisements atlantiques de plaine : entomofaune exigeante de stades avancés, amphibiens à faibles possibilités de colonisation, chiroptères et avifaune de forêts anciennes etc...

### **Une richesse faunistique et floristique remarquable liée à la maturité des milieux rencontrés**

L'intérêt mycologique est très élevé, avec une grande variété de champignons (914 espèces recensées en avril 1993), comprenant de nombreuses espèces dont la présence est exceptionnelle au niveau régional.

La faune forestière y est remarquable notamment pour les oiseaux (Pics, passereaux forestiers), les amphibiens dont la seule station départementale d'importance pour deux espèces (Grenouille rousse et Triton alpestre). Le cortège de chauves-souris y est remarquable avec 20 espèces, la présence de colonies de reproduction anthropophiles et arboricoles des espèces parmi les plus liées à la forêt (Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein, Noctules, Oreillard roux, Barbastelle...), mais aussi un réseau de souterrains utilisé en hibernation et classé d'importance nationale dans les registres nationaux et européens.



Grenouille rousse - (*Rana temporaria*) LPO Anjou

Portrait Environnement du Territoire – Commune de Baugé-en-Anjou - 2018



Oreillard – (*Plecotus sp.*) LPO Anjou

LPO 49

# Zonage nature

## > Enjeux de préservation du patrimoine naturel

Poursuite de l'accompagnement de l'ONF dans sa gestion courante du boisement (porté à connaissance en continu des enjeux). Suivi des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial (comptage des chiroptères en hibernation, des pontes de Grenouilles rousse, des cantons de picidés, suivi de passereaux patrimoniaux (Fauvette pitchou, Pouillots...)). Repérage et marquage d'arbres « bio » dans les parcelles passant en éclaircie. Mise en défens améliorée du souterrain d'hibernation de Chanzelles. Maintien et amélioration des habitats faiblement représentés : mares, landes etc... A terme, accompagnement du plan d'aménagement et travaux de proposition d'îlots de vieux bois et les corridors de forêt ancienne.

## > Enjeux de gestion des espaces de biodiversité ordinaire

Accompagnement des périodes de travaux (remise en état des chemins, gestion des bords de route et sentiers, travaux d'entretien forestiers et matériel utilisé etc...) en particulier sur la saisonnalité des travaux (cf. nidification des oiseaux ou reproduction des amphibiens par exemple). Maintien de micro-milieux : chablis, bois mort au sol et sur pied etc...

## > Enjeux de préservation du patrimoine paysager

Maintien du caractère de « forêt ancienne » avec des proportions notables de très vieux bois feuillu sur de grandes surfaces. Conservation des milieux annexe : mares, landes...

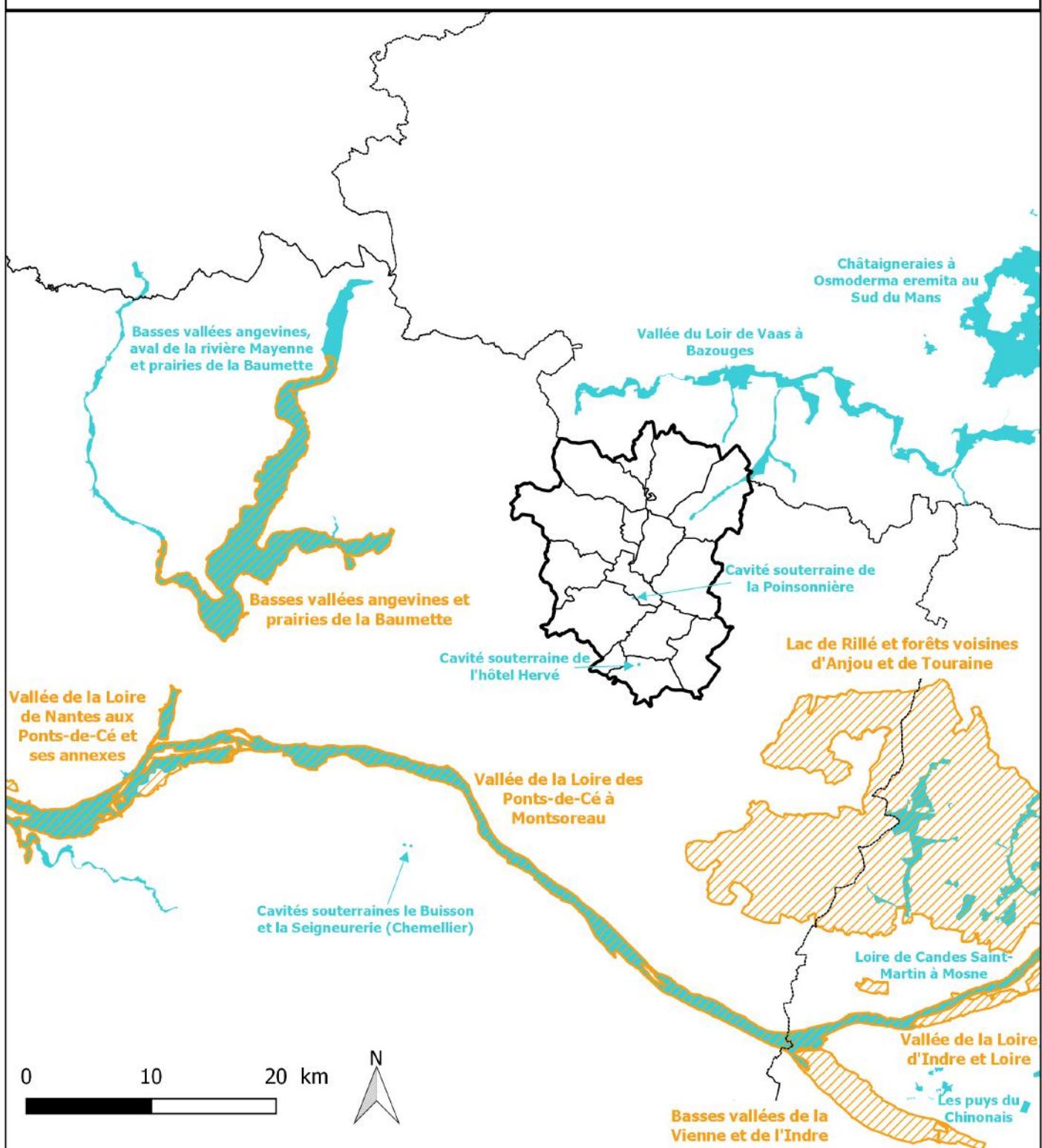
## > Enjeux de valorisation du site de l'ENS

Ce site est bien connu localement, mais l'aspect « biodiversité » mérite d'être développé davantage sur les spécificités du site. Une réflexion sur l'impact sur la gestion de l'ouverture au public est à conduire : fermeture de certains chemins jugés « dangereux » en raison des vieux arbres présents ? En tout état de cause, son caractère unique à l'échelle départementale est à mieux faire connaître.



# Zonage nature

## Les zones Natura 2000 à Baugé en Anjou et sur les territoires voisins



- Communes déléguées
- Commune de Baugé-en-Anjou
- Limites départementales

### Réseau de sites Natura 2000

- Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir - 2018  
Source : © MNHN 2016, BD Topo 2017

## Zonage nature

### Les zones Natura 2000

La commune de Baugé en Anjou n'est pas concernée par de vastes étendues en site Natura 2000 comme cela peut-être le cas sur des territoires voisins. Elle est concernée par le site « Vallée du Loir de Vass à Bazouges », qui intègre le ruisseau des cartes jusqu'au bourg de Vaulandry.

Cette portion du site Natura 2000 fait également l'objet d'un ENS « Source de la vallée des Cartes » et présente de nombreux enjeux en termes d'habitats (présence de Bas-marais alcalins) et d'espèce, notamment floristiques et d'invertébrés présents dans la directive habitat de Natura 2000.

Deux autres sites, ponctuels mais d'importance, sont présents sur la commune de Baugé en Anjou : « Cavités souterraines de la Poinsonnière » à Le Vieil-Baugé et « Cavité souterraine de l'hôtel Hervé » à Cuon. Ces deux sites représentent de grands enjeux pour la préservation des chiroptères. La cavité souterraine de la Poinsonnière est d'ailleurs concernée par un arrêté de biotope.

### L'essentiel

**3 sites Natura 2000 | Vallée des Cartes | 2 sites « Chiroptères »**



*Prairies humides à Vaulandry – Site Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges*

*Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.*

*Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.*

## Synthèse

- Territoire aux paysages et milieux relativement diversifiés
- Occupation agricole importante avec une dominance des espaces cultivés
- Présence de massifs forestiers d'importance et de qualité (Forêt de Chadelais)
- Présence de sites connus et reconnus pour les enjeux de biodiversité : les sites ENS Vallée des Cartes, Vallées du Couasnon, forêt de Chadelais et le site Natura 2000 de la Vallée du Loir
- De nombreuses caves et cavités d'importance à l'échelle départementale et régionale, notamment pour les chiroptères
- Une connaissance naturaliste hétérogène, présence de données liée aux sites ENS



# ENJEUX

- **Des enjeux de gestion du territoire et de biodiversité ordinaire**

## Les paysages du Baugeois

(D'après les recommandations de l'atlas des paysages des Pays de la Loire réalisé en 2015)

### → Enjeux de diversité et d'identité paysagère du Baugeois

Préserver la diversité paysagère de la commune, limiter la banalisation des paysages.

Assurer la pérennité des boisements, haies et arbres isolés au sein des paysages agricoles comme entités structurantes du paysage (ponctuations, points d'arrêt, limites...).

### → Enjeux de co visibilité et de perspectives paysagères

Prendre en compte la Co visibilité importante à l'ouest de la commune, due aux formes du relief (buttes, ondulations, coteaux), dans la planification et la gestion du territoire.

Limiter la fermeture des fonds de vallées, maintenir des points de vue, perspectives et perméabilité.

## Les milieux naturels, semi-naturels et « ordinaires »

### → Enjeux de maintien d'une diversité de milieux sur le territoire

### → Enjeux de préservation des zones humides

Les zones humides « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* » (Code de l'environnement) sont des milieux qui ont été très impactés par les activités humaines lors des dernières décennies (drainage, artificialisation ...). Leur préservation constitue un enjeu fort, et ce quel que soit le territoire.

En effet, les zones humides peuvent remplir de nombreux rôles : accueil de faune et de flore spécifique et patrimoniale, régulation climatique (restitution de l'eau en période de sécheresse, dissipation des crues, humidité atmosphérique etc.), zones tampons pour les inondations, stockage de carbone, intérêt paysager et culturel... La préservation des zones humides passe par une meilleure connaissance terrain de ces milieux et leur hiérarchisation sur le territoire.

### → Enjeux de préservation du maillage de prairies permanentes et de haies

Les prairies permanentes sont très localisées sur la commune de Baugé-en-Anjou où les grandes cultures et les boisements dominent. **Les milieux « bocagers », composés de prairies, de haies et parfois de mares, présentent un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.**

La préservation d'un maillage bocager, de haies et de prairies permanentes, permet la présence de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, reptiles, chiroptères, petit mammifères, nombreux espèces d'insectes...) dont certaines espèces patrimoniales strictement inféodées au bocage.

Une avifaune spécifique a été observée ces dernières années (LPO 49) avec notamment la présence de Pie-grièche écorcheur, Bruants, Tourterelle des bois, au nord du territoire de la commune de Baugé en Anjou, qu'il est nécessaire de préserver face à l'intensification agricole.

Le nord du territoire communal est fortement concerné par cet enjeu, notamment les communes déléguées de Cheviré-le-rouge, Echemiré, Fougeré, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire et Clefs qui présentent localement un maillage intéressant de prairies permanentes et de haies. Néanmoins, la préservation mais aussi la bonne gestion (taille des haies notamment) est un enjeu fort sur l'ensemble du territoire.

### → Enjeux sur les cours d'eau

Veiller à la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment dans les zones de culture. Maintien d'une ripisylve de qualité et gestion de celle-ci (services écosystémique, corridor écologique).

# ENJEUX

- **Des enjeux de préservation de la biodiversité patrimoniale**

## Des périmètres ENS et Natura 2000 aux enjeux forts, habitats et espèces

Préservation et maintien de la qualité des habitats et habitats d'espèces sur les 3 sites ENS « Sources de la vallée des cartes », « Vallée du Couasnon », « Forêt de Chadelais » et le site Natura 2000 Vallée du Loir.

Attention particulière à porter aux espèces protégées.

Restauration d'habitats aujourd'hui dégradés.

## Enjeux concernant des taxons particuliers

### → Préservation des sites à Chiroptères et de leurs alentours

Sites Natura 2000 « Cavité souterraine de l'hôtel Hervé », « Cavité souterraine de la Poinsonnière » (concernée par un arrêté de biotope), nombreuses ZNIEFF de type I concernant les chiroptères (caves, cavités souterraines et bâti) et autres gîtes connus sur le territoire.

### → Enjeux de préservation des populations d'amphibiens

Présence d'une population de grenouille rousse et de la seule population connue de Triton alpestre de Maine-et-Loire en forêt de Chadelais et boisements alentours (LPO 49). Enjeux de préservation des habitats de ces deux espèces et des continuités favorables à leurs déplacements.

Enjeux d'amélioration de la connaissance sur ce taxon sur l'ensemble de la commune, notamment au nord du territoire, dans les zones forestières et au sein de secteurs bocagers avec une densité de mares importante.

### → Enjeux sur les invertébrés

Présence de stations de *Vertigo angustior* et *Vertigo mouliniana* en vallée des Cartes (Prospections 2018 – Rémi Gerber, CPIE) et en vallée du Couasnon. Enjeu d'amélioration de la connaissance sur la répartition de cette espèce sur la commune et de préservation des secteurs de présence.

Présence de nombreuses espèces d'insectes d'intérêt (de vulnérable à en danger) et patrimoniales. Enjeu de bonne gestion des habitats et de suivi des populations.

### → Maintien des habitats de l'avifaune patrimoniale (habitats forestiers de qualité et bocagers)

### → Une connaissance naturaliste hétérogène sur le territoire